

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2976

7 décembre 2012

SOMMAIRE

21st Century Investment Finance S.A.	142833	Immobilien und Projektentwicklung Dr. Cramer AG	142848
22nd Invest S.A.	142833	Ingredion Employee Services S.à r.l.	142805
32variations S.à r.l.	142842	MRUSA Holdings S.à r.l.	142846
3 Capital Trading (Luxembourg)	142834	UB Real S.à r.l.	142802
3 Capital Trading (Luxembourg)	142834	Unima S.A.	142802
3i GC Holdings Lab 2 S.à r.l.	142834	Unima S.A.	142804
3i Infrastructure (Luxembourg) Holdings S.à r.l.	142834	Unisys Belgium	142802
3i Infrastructure (Luxembourg) S. à r.l.	142835	Uranus Finance S.A.	142804
Adeux S.à r.l.	142842	Varenes Investissement S.A.	142807
Adline Holding S.A.	142843	Varialux S.A.	142805
Axeurope S.A.	142843	VDT2 S.A.	142807
BM Betons et Marbre S.A.	142803	VGSSE S.A.	142809
BM Betons et Marbre S.A.	142843	VGSSE S.A.	142809
BM Constructions S.A.	142803	VGSSE S.A.	142802
BM Constructions S.A.	142843	VICTAULIC International S.à r.l.	142810
Conan Investments S.A.	142807	Victor Hugo 1 S.à r.l.	142807
Corn Products Employee Services S.à r.l.	142805	Vino Select	142812
Corona SCI	142810	Vision IT Group PSF S.A.	142812
CPPP SCI	142812	Vita S.A.	142812
D-B Electrolux S.à r.l.	142846	VTF International S.A.	142815
D.S. Corporation S.A.	142843	Vulcain S.A.	142815
Educational Research Center Holdings S.A.	142844	Vulcain S.A.	142816
Global Statistical Arbitrage S.à r.l.	142845	WAAS S.à r.l.	142816
Hillenbrand Luxembourg S.à r.l.	142844	Wardell S.A.	142816
Hillenbrand Luxembourg S.à r.l.	142844	WMT Apex S. à r.l.	142816
Holding Blanc Bleu 4 S.à r.l.	142835	World Technology Enterprise Holding S.A.	142832
HV Freehold S.à r.l.	142816	X-Com Holding S.A.	142833
I.E. Lux Berlin n° 1 S. à r.l.	142846	Yorkshire SPF S.A.	142833
I.E. Lux Berlin n° 2 S. à r.l.	142848	Zilent S. à r.l.	142833

UB Real S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 180.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 139.932.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 novembre 2012.

Référence de publication: 2012148028/10.

(120194676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2012.

Unima S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 66.609.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012148029/9.

(120194887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2012.

Unisys Belgium, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-8399 Windhof (Koerich), 9, rue des trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 15.218.

EXTRAIT

Le conseil d'administration a décidé de réélire, en date du 7 juillet 2011, les administrateurs suivants:

- Monsieur Alexandros Sansoglou, domicilié 6 Pelgrimsweg, 1860 Moise, Belgique;
- Monsieur Filip Roels, directeur de société, domicilié Blarenhoek 72, 9620 Zottegem, Belgique;
- Madame Mary Kay Gould, Assistant Secretary, domiciliée 618 DeHaven Drive, Lansdale, Pennsylvanie 19446, Etats-Unis d'Amérique; et
- Monsieur Marc Lambotte, domicilié à Bareldreef 2, 9255 Buggenhout, Belgique.

Les mandats des administrateurs viendront à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer sur l'approbation des comptes annuels de l'exercice social se clôturant le 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Unisys Belgium, Succursale de Luxembourg

Référence de publication: 2012148031/18.

(120194996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2012.

VGSSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 144.485.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société tenue à Luxembourg le 5 novembre 2012

Il a été décidé de nommer Mayfair Trust S.à r.l., société à responsabilité limitée établie et ayant son siège social au 2 Millewee, L-7257 Walferdange, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112769 en tant que commissaire aux comptes de la Société jusqu'à l'assemblée générale de la Société appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice se terminant au 31 décembre 2012, en remplacement de la société Fidus Gestion S.A., démissionnaire.

Il a été décidé de révoquer ad nutum Monsieur Vladimir GRCEVIC de son mandat d'administrateur de la Société.

Il a été pris acte de la démission de Monsieur Thierry HUGONY en date du 22 mars 2012 de son mandat d'administrateur de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012148039/17.

(120194923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2012.

**BM Constructions S.A., Société Anonyme,
(anc. BM Betons et Marbre S.A.).**

Siège social: L-5367 Schuttrange, 118, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 106.782.

L'an deux mille douze, le trente octobre.

Par-devant Nous Maître Patrick SERRES, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BM BETONS ET MARBRE S.A., ayant son siège social à L-5367 Schuttrange, 118, rue Principale, inscrite sous le numéro B 106.782 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Paul Decker de résidence à Luxembourg du 18 mars 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 766, du 1^{er} août 2005.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand SASSEL, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Louis FELICETTI, salarié, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Edith REUTER, comptable, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

- 1) Modification de la dénomination de la société en BM Constructions S.A. et adaptation de l'article 1^{er} des statuts.
- 2) Réduction du capital social souscrit d'un montant de trente-deux mille cinq cents euros (32.500.- EUR), pour le ramener du montant actuel de trente-deux mille cinq cents euros (32.500.- EUR) à un montant de zéro euro (0.- EUR) par l'absorption de pertes cumulées de la Société pour le même montant de trente-deux mille cinq cents euros (32.500.- EUR) et par l'annulation des cent (100) actions le représentant d'une valeur nominale de trois cent vingt-cinq euros (325.- EUR) chacune.
3. Augmentation du capital social à concurrence de cent mille euros (100.000.- EUR) pour le porter de son montant actuel de zéro euro (0.- EUR) au montant de cent mille euros (100.000.- EUR) par la création et l'émission de mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR), les nouvelles actions jouissant des mêmes droits et obligations que les actions précédemment annulées.
4. Libération intégrale de l'augmentation de capital.
5. Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le bureau de l'assemblée, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement. Il ressort de cette liste de présence que l'intégralité du capital social de la société est dûment représentée à l'assemblée.

L'assemblée a approuvé l'exposé de Monsieur le président et après avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée et après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix, et sans abstentions, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en BM Constructions S.A. et de modifier l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

“ **Art. 1^{er}** . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de BM Constructions S.A.”.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social souscrit d'un montant de trente-deux mille cinq cents euros (32.500.- EUR), pour le ramener du montant actuel de trente-deux mille cinq cents euros (32.500.- EUR) à un montant de zéro euro (0.- EUR) par l'absorption, conformément à l'article 69 (4) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, des pertes cumulées de la Société pour le même montant de trente-deux mille cinq cents euros (32.500.- EUR). L'assemblée décide l'annulation des cent (100) actions le représentant d'une valeur nominale de trois cent vingt-cinq euros (325.- EUR) chacune.

Le bilan intérimaire au 31 juillet 2012 attestant de l'existence des pertes cumulées de la Société a été remis au notaire soussigné. Une copie de ce bilan, après avoir été signée “ne varietur” par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Troisième résolution

L'assemblée décide, conformément à l'article 69 (5) de ladite loi, d'augmenter le capital social à concurrence de cent mille euros (100.000.- EUR) pour le porter de son montant actuel de zéro euro (0.- EUR) au montant de cent mille euros (100.000.- EUR) par la création et l'émission de mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune, les nouvelles actions jouissant des mêmes droits et obligations que les actions précédemment annulées.

Quatrième résolution

Les mille (1.000) actions nouvellement créées et émises par la Société sont intégralement souscrites et libérées en numéraire par:

la société anonyme FIDUCIAIRE FERNAND SASSEL & CIE S.A., établie et ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch, constituée suivant acte notarié du 9 juillet 1990, publié au Mémorial C, numéro 481 du 28 décembre 1990, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 34.239,

ici représentée par son administrateur délégué, Monsieur Fernand Sassel, prénommé,

dont le mandat a été renouvelé suivant décision de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 9 mai 2008, publiée au Mémorial C numéro 1371 du 4 juin 2008.

Le montant de cent mille euros (100.000.- EUR) a été apporté en numéraire de sorte que ledit montant se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 5 premier alinéa des statuts pour lui donner la teneur suivante:

“ **Art. 5.** Le capital social est fixé à cent mille euros (100.000.- EUR), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune.”

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire la présente minute.

Signé: F. SASSEL, L. FELICETTI, E. REUTER, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 6 novembre 2012. Relation: REM/2012/1386. Reçu soixante-quinze euros 75.- €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 12 novembre 2012.

Patrick SERRES.

Référence de publication: 2012148089/85.

(120194771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2012.

Unima S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 66.609.

Les Comptes Consolidés au 31 décembre 2011, le rapport consolidé de gestion et le rapport du réviseur d'entreprises ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012148030/10.

(120194889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2012.

Uranus Finance S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 3.137.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012148032/9.

(120194541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2012.

Varialux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 146.652.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Antoine Clauzel
Gérant

Référence de publication: 2012148033/11.

(120194518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2012.

**Ingredion Employee Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Corn Products Employee Services S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.501,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 155.497.

In the year two thousand twelve, on the fifth of November.

Before Maître Joseph ELVINGER, Civil Law Notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

THERE APPEARED

“Corn Products Global Holding S.à r.l.”, a Société à responsabilité limitée, having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg registered with the Registre de Commerce et des Sociétés_Luxembourg under section B number 153.230, (the “Sole Shareholder”).

Such appearing party is the Sole Shareholder of “Corn Products Employee Services S.à r.l.”, a Société à responsabilité limitée, having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register_Luxembourg under section B number 155.497, incorporated pursuant to a deed enacted by Maître Léonie Grethen, Civil Law Notary residing in Luxembourg, on 6 September 2010, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (hereinafter referred to as the “Mémorial C”), number 2281 on 26 October 2010; the Articles of Association of which have been amended for the last time pursuant to a notarial deed enacted by Maître Léonie Grethen, prenamed on 10 June 2011, published in the Mémorial C number 2090 on 8 September 2011.

The Sole Shareholder is hereby represented by Ms Regvita Dzemido, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The proxy form appointing the proxyholder representing the Sole Shareholder has been signed *ne varietur* by the Sole Shareholder and the undersigned notary.

Article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended (“Article 200-2”) provides that a sole shareholder of a Société à responsabilité limitée shall exercise the powers of the general meeting of shareholders of the Company and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

The Sole Shareholder, acting in its capacity of sole shareholder of the Company, hereby passes the following written resolutions in accordance with Article 200-2 and declared and requested the Notary to act that:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company and turn it into “Ingredion Employee Services S.à r.l.” and to subsequently amend article 1 of the Articles of Association so that as from now on it will read as follows:

“ **Art. 1. Form, Corporate Name.** There is hereby established among the subscriber(s) and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (the “Company”) which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the “Law”), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the “Articles”).

The Company exists under the name of “Ingredion Employee Services S.à r.l.”

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately six hundred euros (EUR 600.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant;

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day and time mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le cinq novembre.

Pardevant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

«Corn Products Global Holding S.à r.l.», une Société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés_Luxembourg sous section B numéro 153.230 (l' «Associé Unique»).

La partie comparante est l'Associé Unique de la Société à responsabilité limitée «Corn Products Employee Services S.à r.l.», ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés_Luxembourg sous section B numéro 155.497, constituée suivant acte reçu par Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 septembre 2010 publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (ci-après le «Mémorial C») numéro 2281 du 26 octobre 2010; et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par Maître Léonie Grethen, prénommée, en date du 10 juin 2011 publié au Mémorial C numéro 2090 du 8 septembre 2011.

L'Associé Unique est ici représenté par Madame Regvita Dzemido, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Le formulaire de procuration désignant le mandataire représentant l'Associé Unique, a été signé ne varietur par l'Associé Unique.

L'article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 dans sa version coordonnée ("Article 200-2") dispose qu'un associé unique d'une société à responsabilité limitée exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de la Société et les décisions de l'associé unique seront documentées dans un procès verbal ou rédigées par écrit.

L'Associé Unique, agissant dans sa capacité d'associé unique de la Société, par la présente adopte les résolutions écrites suivantes conformément à l'Article 200-2 déclare et demande au Notaire d'acter les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'Associé Unique décide de changer la dénomination de la Société en «Ingredion Employee Services S.à r.l.» et de procéder à la modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Forme, Dénomination Sociale.** Il est formé par le(s) souscripteur(s) et toutes les personnes qui pourraient devenir détenteurs des parts sociales émises ci-après, une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société adopte la dénomination «Ingredion Employee Services S.à r.l.»»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six cents euros (EUR 600,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais déclare qu'à la demande des comparants le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de ces mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, en foi de quoi, le présent document a été préparé à Luxembourg, à la date donnée en tête.

Le document ayant été lu au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: R. DZEMIDO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 07 novembre 2012. Relation: LAC/2012/52143. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, Délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, 19 novembre 2012.

Référence de publication: 2012148197/100.

(120195210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

Victor Hugo 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 135.929.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 65254 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012148034/10.

(120194639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2012.

Varenes Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 103.045.

I. Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 17 octobre 2012

L'Assemblée Générale a décidé d'accepter la démission de Monsieur Romain THILLENS en tant qu'administrateur de la société avec effet immédiat.

L'Assemblée Générale a décidé de nommer avec effet immédiat Madame Brigitte DENIS ayant son adresse professionnelle au 163 rue du Kiem, L-8030 Strassen en qualité de nouvel administrateur de la société.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en 2016.

II. Changement d'adresse

La société a été informée du changement d'adresse des administrateurs Madame Cornelia METTLEN et Monsieur Christophe BLONDEAU ainsi que du Commissaire aux Comptes H.R.T. Révision S.A. ayant désormais leur adresse professionnelle au 163 rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VARENNES INVESTISSEMENT S.A.

Référence de publication: 2012148035/19.

(120195078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2012.

VDT2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 112.454.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2012.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2012148036/11.

(120194972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2012.

Conan Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 72.798.

DISSOLUTION

In the year two thousand twelve,
on the twenty-fifth day of October.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM, Grand-Duchy of Luxembourg,

there appeared:

"Peri Montrouge Holding Limited", a company incorporated and organized under the laws of Malta, established and having its registered office at 35 Mannarino Road, B'Kara, BKR 08, Malta Reg. No. C 36046 (Malta),

here represented by:

Mr Francis HOOGEWERF, company director, with professional address at 19 rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given to him on 01 October 2012,

which proxy, after being signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for registration purposes.

hereafter referred to as "the principal",

The proxy-holder declared and requested the notary to act:

I.- That the company "CONAN INVESTMENTS S.A.", a "société anonyme holding", established and having its registered office at 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, registered in the "registre de commerce et des sociétés" in Luxembourg, section B number 72.798, has been incorporated pursuant to a notarial deed enacted on 03 December 1999, its publication was made in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") on 21 January 2000, under number 72 and page 3442 (here after "(the Company)").

The Articles of Incorporation of the Company were amended for the last time pursuant to a notarial deed enacted on 02 August 2005, published in the Mémorial, on 04 January 2006, under number 22 and page 1013.

II.- That the subscribed share capital of the Company is fixed at five hundred thirty-two thousand two hundred and seventy euros (532'270.- EUR) divided into seventeen thousand one hundred and seventy (17'170) registered shares with a par value of thirty-one euros (31.- EUR) per share, each, fully paid up in cash.

III.- That the principal declares to have full knowledge of the Articles of Incorporation and the financial standing of the Company "CONAN INVESTMENTS S.A.", prenamed;

IV.- That the principal has acquired all seventeen thousand one hundred and seventy (17'170) shares of the Company and, as a sole shareholder, has decided to proceed with the dissolution of said Company.

V.- That the principal, in its activity as liquidator of the Company, declares that the business activity of the Company has ceased, that it, as sole shareholder is vested with the assets and has paid off all debts of the dissolved Company committing itself to take over all assets, liabilities and commitments of the dissolved Company as well as to be personally charged with any presently unknown liability.

VI.- That the principal fully discharges the board of directors and the auditor of said Company for the due performance of their duties up to this date.

VII.- That the records and documents of the Company will be kept for a period of five (5) years at its former registered office, being 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

VIII.- That the Company's register of registered shares is cancelled in the presence of the undersigned notary as of today.

IX.- That the principal commits itself to pay the cost of the present deed.

The undersigned notary who has personal knowledge of the English language, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in the English language, followed by a translation into French, the English version being prevailing in case of divergences between the English and the French text.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read to the appearing person, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, said appearing person signed together with Us the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze,

le vingt-cinq octobre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

«Peri Montrouge Holding Limited», une société constituée et existant sous les lois de Malte, établie et ayant son siège social à 35 Mannarino Road, B'Kara, BKR 08, Malta Reg. No. C 36046 (Malta),

ici représentée par:

Monsieur Francis HOOGEWERF, directeur de société, avec adresse professionnelle au 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée le 1^{er} octobre 2012,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement,

ci-après dénommée: «le mandant»,

Lequel mandataire, agissant en sa susdite qualité, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la société «CONAN INVESTMENTS S.A.», une société anonyme, établie et ayant son siège social au 19, rue Aldringen,, L-1118 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 72 798, a été constituée suivant acte notarié dressé, le 03 décembre 1999 et dont sa publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») a été faite, le 21 janvier 2000, sous le numéro 72 et page 3442 (ci-après: «la Société»).

Les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié dressé en date du 02 août 2005, lequel acte fut publié au Mémorial, le 04 janvier 2006, sous le numéro 22 et page 1013.

II.- Que le capital social souscrit de la Société s'élève à cinq cent trente-deux mille deux cent soixante-dix euros (532'270.- EUR) et se trouve divisé en dix-sept mille cent soixante-dix (17'170) actions nominatives d'une valeur nominale de trente et un euros (31.- EUR) par action, chacune action intégralement en numéraire.

III.- Que le mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société «MOHACS CORPORATION S.A.», prédésignée.

IV.- Que le mandant est devenu propriétaire de toutes les dix-sept mille cent soixante-dix (17'170) actions de la susdite Société et qu'en tant qu'actionnaire unique il a décidé de procéder à la dissolution de la susdite Société.

V.- Que le mandant, en tant que liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que lui, en tant qu'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il a réglé tout le passif de la Société dissoute s'engageant à reprendre tous actifs, dettes et autre engagements de la Société dissoute et de répondre personnellement de toute éventuelle obligation inconnue à l'heure actuelle.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la Société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VII.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège de la Société, étant 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

VIII.- Que le registre des actionnaires nominatifs de la Société a été annulé en présence du notaire instrumentant à partir de ce jour.

IX.- Que le mandant s'engage à payer les frais du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur la demande des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant sur la demande des mêmes personnes comparantes faire foi en cas de divergences avec la version française.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ladite personne comparante a signé avec Nous le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. HOOGEWERF, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 26 octobre 2012. Relation: EAC/2012/14232. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012148216/103.

(120194875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

VGSSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 144.485.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012148037/9.

(120194881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2012.

VGSSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 144.485.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012148038/9.

(120194882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2012.

VICTAULIC International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 524.616.380,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 162.506.

Suite à la cession de parts sociales de la Société en date du 18 octobre 2012 entre Murray Enterprises LLC et Murray Enterprises Limited, celles-ci sont réparties comme suit:

- Murray Enterprises Limited, société en commandite, enregistrée au Registre de Commerce de Malte sous le numéro C 57903 et ayant pour adresse le 259 St. Paul Street, Valletta VLT 1213, Malte, détient 262,308,190 parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VICTAULIC International S.à r.l.

TMF Luxembourg S.A.

Agent Domiciliaire

Référence de publication: 2012148040/17.

(120195154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2012.

Corona SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-9940 Asselborn, Maison 28.

R.C.S. Luxembourg E 4.930.

STATUTS

L'an deux mil douze, le huitième jour de novembre.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1- Madame Catherine FRANCK épouse SCHMITZ, employée privée, née le 24 mars 1959 à Luxembourg, demeurant à L-9940 Asselborn, Maison 28,

et

2.- Madame Suzanne FRANCK épouse SCHMITZ, employée privée, née le 13 août 1956 à Luxembourg, demeurant à L-9773 Troine-Route, Maison 5.

Lesquelles comparantes ont arrêté comme suit les statuts d'une société civile, qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. La société a pour objet l'acquisition, la mise en valeur, la vente et la gestion d'immeubles tant à Luxembourg qu'à l'étranger, ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement et l'exploitation, pour autant qu'elles ne portent pas atteinte au caractère civil de la société.

La société pourra dans le cadre de son activité notamment emprunter avec ou sans garantie, consentir des hypothèques et autres privilèges ou se porter caution réelle d'engagement, y compris en faveur de tiers, mais dans ce dernier cas seulement après autorisation de l'assemblée générale.

Art. 2. La société prend la dénomination de "CORONA SCI".

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée. Elle pourra être dissoute par anticipation par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés décidant à la majorité des voix et des participants.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Wintrange.

Art. 5. Le capital social est fixé à MILLE DEUX CENTS EUROS (1.200.- EUR) représenté par CENT (100) parts d'une valeur nominale de DOUZE EUROS (EUR 12.-) chacune.

Art. 6. La cession des parts s'opérera par acte authentique ou par acte sous seing privé en observant l'article 1690 du Code Civil.

Sous réserve de conventions particulières entre associés, les parts sont librement cessibles entre associés.

Sous réserve de conventions particulières entre associés, elles ne pourront être cédées à des tiers non associés qu'avec l'agrément des associés décidant à l'unanimité.

Art. 7. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers de l'associé ou des associés décédés.

L'interdiction, la faillite, la liquidation judiciaire ou la déconfiture d'un ou de plusieurs des associés ne mettra pas fin à la société qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite, de liquidation judiciaire ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Art. 8. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés à la majorité des parts sociales.

Art. 10. Les décisions modifiant les statuts sont prises à la majorité des trois quarts (3/4) de toutes les parts existantes.

Art. 11. Les articles 1832 et 1872 du Code civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2012.

Souscription et Libération du capital

Ensuite, les comparantes ont requis le notaire instrumentaire d'acter qu'elles souscrivent les 100 parts comme suit:

1. Madame Catherine FRANCK, précitée	50 parts
2. Madame Suzanne FRANCK, précitée	50 parts
Total:	100 parts

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été libérées en numéraire de sorte que la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200,-) se trouve d'ores et déjà à la disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentant.

Pouvoirs

Les comparantes, agissant dans un intérêt commun, donnent pouvoir à tous clerks et employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs éventuels des présentes.

Frais

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelques forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille cent euros (EUR 1.100,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les prédits associés, ici présents, se réunissent en assemblée générale et prennent, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des gérants est fixé à un (1).

Est nommée gérante pour une durée indéterminée: Madame Catherine FRANCK épouse SCHMITZ, employée privée, née le 24 mars 1959 à Luxembourg, demeurant à L-9940 Asselborn, Maison 28.

2) La société se trouve valablement engagée en toutes circonstances à l'égard des tiers par la signature individuelle du gérant unique.

3) Le siège social de la société est établi à L-9940 Asselborn, Maison 28.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Catherine Franck, Suzanne Franck, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 09 novembre 2012. LAC / 2012 / 52846. Reçu 75..

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

- Pour copie conforme Délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 13 novembre 2012.

Référence de publication: 2012148219/84.

(120195184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

Vino Select, Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 148, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 89.565.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle réunie en date du 7 mai 2012

L'an deux mille douze, le sept mai, les actionnaires de la société VINO SELECT se sont réunis en assemblée générale ordinaire et ont pris les résolutions suivantes:

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Ivan Nolet de Brauwere, demeurant à B-1200 Bruxelles, Avenue Marie José 129
- Monsieur Alain de Wolf, demeurant à B-1702 Groot Bijgaarden, Godetialaan 12
- Monsieur Gilles Nolet de Brauwere demeurant à B-1380 Lasne, 4, Chemin de la Hussière (administrateur-délégué), et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018.

L'Assemblée renouvelle le mandat du commissaire aux comptes CINOCO S.A., ayant son siège social à B-1080 Bruxelles, rue van Humbeek 5, immatriculée au RCS de Bruxelles sous le numéro 4254 jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Strassen, le 07.05.2012.

Référence de publication: 2012148041/20.

(120194441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2012.

Vision IT Group PSF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 7, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 82.344.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 13 novembre 2012.

Référence de publication: 2012148042/10.

(120194877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2012.

Vita S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 149.186.

Par la présente, je vous informe que je dénonce le siège social de la société VITA S. A., immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B 149186, qui était préalablement domiciliée en mon étude au 10, rue Willy Goergen à L-1636 Luxembourg.

La présente prend effet immédiatement.

Luxembourg, le 24/10/2012.

s. Me Lex THIELEN.

Référence de publication: 2012148043/11.

(120194591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2012.

CPPP SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-5355 Oetrange, 13, Um Kurzebiérg.
R.C.S. Luxembourg E 4.932.

STATUTS

L'an deux mille douze, le huitième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- Madame Marie-Paule MATHES épouse HOFFMANN, commerçante, née le 25 avril 1964 à Luxembourg, demeurant à L-5355 Oetrange, 13, Um Kurzebiérg;

2.- Monsieur Jean-Paul HOFFMANN, commerçant, né le 16 décembre 1961 à Luxembourg, demeurant à L-5355 Oetrange, 13, Um Kurzebiérg;

3.- Monsieur Jean-Charles HOFFMANN, étudiant, né le 7 mai 2000 à Luxembourg, demeurant à L-5355 Oetrange, 13, Um Kurzebiérg, ici représenté par ses représentants légaux, Madame Marie-Paule MATHES, prénommée, et Monsieur Jean-Paul HOFFMANN, prénommé;

4.- Monsieur Jean-Philippe HOFFMANN, né le 7 mai 2000 à Luxembourg, étudiant, demeurant à L-5355 Oetrange, 13, Um Kurzebiërg, ici représenté par ses représentants légaux, Madame MariePaule MATHES, prénommée, et Monsieur Jean-Paul HOFFMANN, prénommé.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société civile immobilière qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. La société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, dans la limite d'opérations à caractère strictement civil et à l'exclusion de toutes opérations à caractère commercial, l'acquisition, la vente, la construction, l'aménagement, l'administration, l'exploitation, la mise en valeur, la mise en location ainsi que la gestion d'un ou de plusieurs immeubles pour son propre compte.

La société sera habilitée à procéder à toute division ou le remembrement de parcelles ainsi que la vente d'immeubles lui appartenant.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie, ou se porter caution personnelle et/ou réelle pour d'autres personnes morales et/ou physiques, y compris au profit de ses associés, sous réserve des dispositions légales afférentes.

D'une façon générale, la société pourra effectuer toutes autres activités nécessaires ou utiles, susceptibles de favoriser soit directement, soit indirectement, la réalisation de cet objet, pourvu qu'elles ne soient pas susceptibles de porter atteinte au caractère exclusivement civil de l'activité sociale.

Art. 2. La société prend la dénomination de «CPPP SCl», société civile immobilière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Elle pourra être dissoute par anticipation par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés décidant à la majorité des associés représentant trois quarts des parts sociales de la société.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Contern.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés, réunis en assemblée générale.

Art. 5. Le capital social est fixé à deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-), représenté par cent (100) parts, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Les parts ont été souscrites comme suit:

1. Madame Marie-Paule MATHES, prénommée, vingt-cinq parts	25
2. Monsieur Jean-Paul HOFFMANN, prénommé, vingt-cinq parts	25
3. Monsieur Jean-Charles HOFFMANN, prénommé, vingt-cinq part	25
4. Monsieur Jean-Philippe HOFFMANN, prénommé, vingt-cinq parts	<u>25</u>
Total: cent parts	100

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces, de telle sorte que la somme de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce qui a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Art. 6. La cession des parts s'opère par acte authentique ou sous seing privé en observant les dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

Les parts ne peuvent être cédées entre vifs à des associés ou des non-associés que suivant une décision unanime de tous les associés.

En cas de transfert pour cause de mort, les héritiers ou légataires de l'associé décédé doivent être agréés à l'unanimité des associés survivants. Cet agrément n'est cependant pas requis en cas de transfert aux héritiers légaux.

Art. 7. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 8. Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code Civil.

Dans tous les actes qui contiendront des engagements au nom de la société, les gérants devront, sauf accord contraire et unanime des associés, sous leur responsabilité, obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent intenter d'action et de poursuite que contre la présente société et sur les biens qui lui appartiennent.

Art. 9. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers légaux de l'associé ou des associés décédés.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un ou de plusieurs associés ne mettra pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite ou de déconfiture.

Art. 10. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part comporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Les héritiers et légataires de parts ou les créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, pendant la durée de la société, et jusqu'à la clôture de sa liquidation, requérir l'apposition de scellés sur les biens, documents et valeurs de la société ou en requérir l'inventaire, ni en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer en aucune manière dans l'administration de la société. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 11. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs associés-gérants nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre, leurs pouvoirs et la durée de leur mandat.

En cas de décès, de démission ou d'empêchement d'un des associés-gérants, il sera pourvu à son remplacement par décision des associés.

Le ou les gérants ne pourront être révoqués que suivant une décision unanime de tous les associés.

Art. 12. Le ou les associés-gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet ainsi que les actes de disposition.

Le ou les gérants peuvent acheter ou vendre tous immeubles, contracter tous prêts et consentir toutes hypothèques, sous réserve de l'accord unanime des associés.

Il(s) administr(ent) les biens de la société et il(s) la représente(nt) vis-à-vis des tiers et de toutes administrations, il(s) consent(ent), accept(ent) et résilie(nt) tous baux et locations, pour le temps et aux prix, charges et conditions qu'il(s) juge(nt) convenables, il(s) touche(nt) les sommes dues à la société à tel titre et pour telle cause que ce soit il(s) paye(nt) toutes celles qu'elle peut devoir ou en ordonne(nt) le paiement.

Il(s) régleme(nt) et arrête(nt) tous comptes avec tous créanciers et débiteurs. Il(s) exerce(nt) toutes les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant. Il(s) autorise(nt) aussi tous traités, transactions, compromis, tous acquiescements et désistements, ainsi que toutes subrogations et toutes mainlevées d'inscription, saisies, oppositions et autres droits avant ou après paiement.

Il(s) arrête(nt) les états de situation et les comptes qui doivent être soumis à l'assemblée générale des associés, il(s) statut/statuent sur toutes propositions à lui/leur faire et arrête(nt) son/leur ordre du jour.

L'énumération susmentionnée est énonciative mais non limitative.

Art. 13. Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.

Art. 14. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Par dérogation, le premier exercice social commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2012.

Art. 15. Les associés se réunissent au moins une fois par an à l'endroit qui sera indiqué dans l'avis de convocation.

Les associés peuvent être convoqués extraordinairement par le ou les associés-gérants quand ils jugent convenable, mais ils doivent être convoqués dans le délai d'un mois, si la demande en est faite par un ou plusieurs associés représentant un cinquième au moins de toutes les parts sociales.

Les convocations aux réunions ordinaires ou extraordinaires ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés au moins cinq jours à l'avance et doivent indiquer sommairement l'objet de la réunion.

Les associés peuvent même se réunir sur convocation verbale et sans délai si tous les associés sont présents ou représentés.

Art. 16. Dans toutes les réunions, chaque part donne droit à une voix.

Les résolutions sont prises à l'unanimité des voix des associés présents ou représentés.

En cas de division de la propriété des parts d'intérêts entre usufruitiers et nue-propriétaires, le droit de vote appartient à l'usufruitier.

Art. 17. Les associés peuvent apporter toutes modifications aux statuts, quel qu'en soit la nature et l'importance.

Ces décisions portant modification aux statuts ne sont prises que suivant une décision unanime de tous les associés.

Art. 18. En cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation de la société se fera par les soins du ou des associés-gérants ou de tout autre liquidateur qui sera nommé et dont les attributions seront déterminées par les associés.

Le ou les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération des associés, faire l'apport à une autre société civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la société dissoute, ou la cession à une société ou à toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

Le produit net de la liquidation, après règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

Art. 19. Les articles 1832 à 1872 du Code Civil, ainsi que la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et leurs modifications ultérieures, trouveront application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour sa constitution sont estimés à environ huit cents euros (EUR 800,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les associés se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à deux (2).
2. Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:
 - Madame Marie-Paule MATHES épouse HOFFMANN, commerçante, née le 25 avril 1964 à Luxembourg, demeurant à L-5355 Oetrange, 13, Um Kurzebiërg;
 - Monsieur Jean-Paul HOFFMANN, commerçant, né le 16 décembre 1961 à Luxembourg, demeurant à L-5355 Oetrange, 13, Um Kurzebiërg.
3. En ce qui concerne la gestion journalière, la société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature d'un des deux gérants.

Toutes opérations immobilières, tels que l'acquisition, la vente ou l'affectation hypothécaire d'un ou plusieurs immeubles, doivent obligatoirement être contresignées par tous les associés.

4. Le siège social de la société est fixé à L-5355 Oetrange, 13, Um Kurzebiërg

DONT ACTE, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signés le présent acte avec le notaire.

Signé: M.-P. MATHES HOFFMANN, J.-P. HOFFMANN, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 09 novembre 2012. Relation: DIE/2012/13273. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur (signé): RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 14 novembre 2012.

Référence de publication: 2012148221/155.

(120195785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

VTF International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 121.835.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 12 novembre 2012.

Référence de publication: 2012148044/10.

(120194716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2012.

Vulcain S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 133.615.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012148045/10.

(120194786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2012.

Vulcain S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 133.615.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012148046/10.

(120194787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2012.

WAAS S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 149.895.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WAAS SARL

Référence de publication: 2012148050/10.

(120194608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2012.

Wardell S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 129.752.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2012.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2012148051/11.

(120194971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2012.

WMT Apex S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 165.931.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 419 du 16 février 2012.

Les comptes annuels de la Société au 31 janvier 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WMT Apex S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012148053/15.

(120194831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2012.

HV Freehold S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 172.637.

STATUTES

In the year two thousand and twelve on the sixth of November,
before Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Mrs Habiba BOUGHABA, private employee residing in Luxembourg, representing HV Properties S.a r.l. a company organised and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, incorporated by the undersigned notary on 15th June 2012 and being registered with the R.C.S. Luxembourg under number B 169.550 (the "Sole Shareholder"), by virtue of a proxy given on 6th November 2012,

which proxy, after having been signed *in varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of DV4 PROPERTIES HOLBORN VIADUCT CO. LIMITED, a company established under the laws of the British Virgin Islands registration number 1558143 with registered office at Coastal Building, PO Box 3200, Road Town, Tortola, British Virgin Islands (the "Company").

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact that:

I. the Sole Shareholder of the Company is HV Properties S.a r.l.;

II. the Sole Shareholder has waived the notice for this meeting required by Luxembourg and the British Virgin Islands laws;

III. the subscribed and issued share capital of the Company amounts to TWENTY THOUSAND British Pounds (GBP 20,000.-) divided into TWENTY THOUSAND (20,000.-) shares with a par value of ONE British Pound (GBP 1.-) each;

IV. the Board of Directors, on 31st October 2012, resolved, among others, to change the registered office, the principal establishment, the effective place of management and the central administration of the Company from the British Virgin Islands to Luxembourg;

V. the board of directors of the Company (the "Board of Directors"), on 6th November 2012, approved interim balance sheet of the Company dated 6th November 2012;

Thereupon, the Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the resolutions on the following agenda:

1. Ratification of the resolutions of the directors and of the Sole Shareholder with respect to the change of registered office to Luxembourg and confirmation of the mandates of the managers of the Company;

2. Decision to approve the interim balance sheet dated 6th November 2012 presented by the Board of Directors to the Sole Shareholder;

3. Decision to change the registered office, the principal establishment, the effective place of management and the central administration of the Company to Luxembourg and to establish the registered office of the Company at 2a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg;

4. Acknowledgement that the change of the registered office, the principal establishment and the effective place of management of the Company to Luxembourg will be carried out without interruption in the legal personality of the Company and that the Company will continue in the Grand Duchy of Luxembourg, in the form of a Luxembourg «société a responsabilité limitée»;

5. Change of name of the Company and amendment and full restatement of the articles of association of the Company;

6. Increase of the share capital of the Company, subscription and payment

a. Increase of the share capital of the Company by amount of NINE HUNDRED AND EIGHTY THOUSAND British Pounds (GBP 980,000) in order to bring it from its current amount of TWENTY THOUSAND British Pounds (GBP 20,000) represented by TWENTY THOUSAND (20,000) shares in registered form having a par value of ONE POUND (GBP 1.-) each to ONE MILLION British Pounds (GBP 1,000,000) by the issue of NINE HUNDRED EIGHTY THOUSAND (980,000) shares in registered form having a par value of ONE POUND (GBP 1.-) each and payment of the total subscription price by the Sole Shareholder by way of a contribution of a receivable the Sole Shareholder has due from the Company in the amount of NINETEEN MILLION NINE HUNDRED AND EIGHTY THOUSAND British Pounds (GBP 19,980,000.-)

b. acceptance and approval of the valuation report issued by the Company for the contribution in kind

c. subscription to the new shares by the Sole Shareholder and allocation of the balance between the value of the contribution in kind and the aggregate nominal value of the shares to be issued in exchange thereto and amounting to NINETEEN MILLION British Pounds (GBP 19,000,000.-) to the share premium account of the Company;

7. Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company further to the increase under item 6 above

8. Miscellaneous.

The notary was provided with the following documents:

- a copy of the current Memorandum of Association and certificate of incorporation of the Company;

- a certificate of good standing of the Company, dated 29th October 2012;

- a copy of the shareholders register of the Company dated 1st November 2012;

- a copy of the resolutions of the directors of the Company dated 31st October 2012 approving the change; and
- An interim balance sheet of the Company dated 6th November 2012 and a valuation report by the board of directors of the Company dated 6th November 2012

All the above mentioned documentation initialled *ne varietur* by the proxy-holder of the represented shareholder, and the undersigned notary, will remain attached to the present minutes to be filed.

After the foregoing was approved by the sole shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved to reiterate and ratify, in as much as necessary, the resolutions of the directors of the Company taken on 31st October 2012 resolving:

(i) to change the registered office and the management and control of the Company to the Grand Duchy of Luxembourg, and to transfer the business activities of the Company to Luxembourg;

(ii) to relocate its offices and move its books and records to the Grand Duchy of Luxembourg;

(iii) to open a bank account in the name of the Company at Handelsbanken bank in Luxembourg and to transfer any credit balance on all bank accounts held by the Company in the British Virgin Islands as the case may be to the bank account held by the Company with the aforementioned bank in Luxembourg;

(iv) Ratify and confirm the appointment of the following persons as the managers of the Company for an indefinite period:

- Ms. Habiba Boughaba, born on 6 September 1973 in Charleville-Mezières, Ardennes, France, residing professionally at 2a, rue Albert Borschette, building Forte F1, floor Rez de Jardin, L-1246 Luxembourg;

- Mr. Renaud Labye, born on 11 September 1977 in Liège, Belgium, residing professionally at 2a, rue Albert Borschette, building Forte F1, floor Rez de Jardin, L-1246 Luxembourg;

- Mr. Cliff Langford, born on 28 March 1957 in London, United Kingdom, residing professionally at 2a, rue Albert Borschette, building Forte F1, floor Rez de Jardin, L-1246 Luxembourg;

- Mr. Per Sjöberg, born on 24 January 1962 in St Hammer, Sweden, residing at Ordens 1, 144 30 Stockholm, Sweden; and

- Mr. Jyrki Konsala, born 22 October 1962 in Lempäälä, Finland, residing at 10, rue Jean-Pierre Biermann, L-1268 Luxembourg;

(v) After the change of registered office and move of all activities to Luxembourg is approved by the Sole Shareholder and enacted by a Luxembourg notary, to request that the Company be removed from the register of companies in the British Virgin Islands and terminate any contracts and any other agreements that may have been entered into by the Company in relation to the management and office address of the Company in the British Virgin Islands.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to approve the interim balance sheet dated 6th November 2012 presented by the Board of Directors. The Sole Shareholder records that the description and consistency of the assets and liabilities of the Company results from an interim balance sheet and the valuation report issued by the Board which has been delivered to the notary on the date hereof. A copy of the interim balance sheet and the valuation report issued by the Board, signed *ne varietur* by the proxy holder of the represented shareholder and the undersigned notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time.

The Sole Shareholder states that all the assets and liabilities of the Company, without limitation, remain in the ownership in their entirety of the Company, which continues to own all its assets, including, *inter alia*, the freehold and leasehold property located at 40 Holborn Viaduct in London (United Kingdom), and continues to be obliged to settle, discharge and satisfy all its liabilities and commitments.

Assessment: The Sole Shareholder states that the total value of all assets less all liabilities of the Company is at least equal to the aggregate of TEN MILLION FIVE HUNDRED TWELVE THOUSAND NINE HUNDRED AND FIFTEEN British Pounds (GBP 10,512,915) consisting of:

a. the nominal value of TWENTY THOUSAND British Pounds (GBP 20,000.-) of the shares in issue in the Company with a par value of ONE British Pound (GBP 1.-) each, which constitutes the issued and paid up capital of the Company and

b. the balance being the net assets less the share capital of the Company amounting to TEN MILLION FOUR HUNDRED NINETY-TWO THOUSAND NINE HUNDRED AND FIFTEEN British Pounds (GBP 10,492,915).

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to change from the British Virgin Islands to Luxembourg the registered office and the principal establishment (*principal établissement*), the place of effective management (*siège de direction effective*) and the central administration (*administration centrale*) of the Company, each as defined under applicable Luxembourg law, and

that the registered office of the Company shall be set at 2a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, as from the date hereof.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves that, as a result of the relocation of the registered office, the principal establishment, the effective place of management and the central administration of the Company to Luxembourg, the Company shall continue to operate in Luxembourg under the laws of Luxembourg as a validly incorporated Luxembourg company and that the registration of the Company in Luxembourg, pursuant to such changes, shall not affect the continuity of the legal corporate body of the Company before and after the relocation.

The Sole Shareholder further resolves that the Company continues in the Grand Duchy of Luxembourg in the form of a Luxembourg «société à responsabilité limitée».

Fifth resolution

The Sole Shareholder further resolves to change of the name of the Company from "DV4 Properties Holborn Viaduct Co. Limited" to "HV Freehold S.à r.l." and amend and fully restate the articles of association of the Company in order to make them comply with the laws of the Grand Duchy of Luxembourg applicable to a Luxembourg "société à responsabilité limitée" so that the articles of association of the Company will read as reproduced hereafter in its English version:

"I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "HV Freehold S.à r.l." (hereafter the Company), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers of the Company (resolving as set out hereafter). Where the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent as determined in the sole discretion of the board of managers and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise.

3.2. The object of the Company is also to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of real estate, real estate rights and real estate holding companies or partnerships located abroad or in Luxembourg as well as any participations in any real estate enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations, such as but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

The Company may also invest directly or indirectly in a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever, and manage such portfolio.

3.3. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company or person, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

3.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.5. The Company may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the shareholders of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

4.3. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is set at TWENTY THOUSAND BRITISH POUNDS STERLING (GBP 20,000.-) represented by TWENTY THOUSAND (20,000) shares in registered form having a par value of one BRITISH POUND STERLING (GBP 1.00) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence, in accordance with and subject to, these Articles.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is recognised per share. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. The transfer of shares among shareholders is subject to the prior approval of the shareholders representing at least the absolute majority of the share capital of the Company.

The transfer of shares (inter vivos) to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem all its shares save for the ordinary shares and within the limits set forth by the Law.

6.6. The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of shares through the repurchase and cancellation of such shares.

6.7. In the case of a repurchase of shares by the Company which is not followed by a cancellation of those shares, the Company will hold those shares in treasury without nevertheless receiving any dividends in respect of such shares and without being able to express any vote on those shares. For purposes of calculating majority and quorum requirements, the shares held on treasury by the Company will be disregarded.

6.8. A repurchase of shares by the Company without cancellation of the shares can only be done if the Company has sufficient distributable funds to make such repurchase,

6.9. A repurchase of shares by the Company without cancellation of the shares has to be approved by the board of managers with the consent of the shareholders representing at least the absolute majority of the share capital

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by a board of managers composed of at least two managers appointed by the shareholders which set the term of their office. The managers are appointed by a resolution of the shareholders representing the absolute majority of the share capital. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The manager(s) may be dismissed at any time ad nutum (without any reason) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the shareholders fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, whether shareholders or not, by the board of managers of the Company or in accordance with article 10.1 of the Articles.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice. The board of managers shall always meet in Luxembourg.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers with a proposed agenda for the meeting shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager as his proxy by phone, such appointment to be confirmed in writing subsequently.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented in Luxembourg. Resolutions of the board of managers are validly taken by the absolute majority of its members, regardless of the number of managers being present or represented. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

The following matters require the unanimous consent of all the board members:

- (i) Investments of the Company of an aggregate value per investment in excess of GBP 1,000,000;
- (ii) Granting of loans by the Company of an aggregate amount value per loan in excess of GBP 1,000,000 and the granting of any additional loan or increase in an existing loan where the aggregate amount lent for that project exceeds GBP 1,000,000;
- (iii) The granting of any pledge or other charge over any assets of the Company or of any guarantee for an amount which if called would entitle the recipient to in excess of GBP 1,000,000
- (iv) Borrowings by the Company in excess of GBP 1,000,000;
- (v) Disposal of a subsidiary by the Company;
- (vi) Liquidation of a subsidiary of the Company;
- (vii) Disposal of assets in excess of GBP 1,000,000 or disposal of assets which represent more than 25% of the total assets of the Company.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, and hear and speak to, each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting, except that a majority of the managers must be physically present in Luxembourg.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. Circular resolutions are deemed to have been taken at the registered office of the Company.

Art. 10. Representation.

10.1 The Company will be bound in all circumstances by the joint signatures of two managers of the Company.

10.2 The Company shall furthermore be bound towards third parties by the joint or single signature of any person to whom such signatory power has been validly delegated (including a manager) in accordance with article 8.2. of these Articles and within the limits of such power.

Art. 11. Liability of the managers.

11.1 The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

11.2 To the extent permissible under Luxembourg law, the managers and other officers of the Company, as well as those persons to whom signatory powers have been validly delegated in accordance with article 8.2 of these Articles, shall be indemnified out of the assets of the Company against all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been managers, officers or delegates of the Company, by reason of any transaction carried out by the Company, any contract entered into or any action performed, concurred in, or omitted, in connection with the execution of their duties save for liabilities and expenses arising from their gross negligence or willful default, in each case without prejudice to any other rights to which such persons may be entitled.

11.3 To the extent permissible under Luxembourg law and except as provided for in article 59 paragraph 2 of the Law, a manager shall not be responsible for the acts, neglects or defaults of the other managers, or for any loss or damage caused by an error of judgment or oversight on their part, or for any other loss, damage or misfortune whatsoever which shall occur in the performance of their duties, except if the same results from or through his gross negligence or willful default.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. Without prejudice to articles 12.2 and 12.4 of these Articles, resolutions of the shareholders shall be adopted at general meetings.

12.2. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution. The shareholders shall be consulted in writing in accordance with article 13.2 of these Articles and shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

12.3. Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each share is entitled to one vote.

12.4. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the single shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

Art. 13. Notices, quorum, majority and voting proceedings.

13.1. The shareholders may be convened or consulted by any manager of the Company. The board of managers must convene or consult the shareholders following the request of shareholders representing more than one-half of the share capital of the Company.

13.2. The shareholders shall be convened or consulted in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

13.3. Written notice of any meeting of the shareholders shall be given to all shareholders at least 8 (eight) days in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting.

13.4. Meetings of the shareholders of the Company shall be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meetings.

13.5. If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

13.6. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person (who need not be a shareholder) as his proxy in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

13.7. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than one-half of the share capital of the Company. If this figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the shareholders shall be convened or consulted a second time by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast at such meeting or written consultation, regardless of the proportion of the share capital represented.

13.8. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority (in number) of the shareholders owning at least three quarters of the share capital of the Company. However, in no case may the majority oblige any of the shareholders to increase his participation in the Company.

13.9. The shareholders can only change the nationality of the Company by unanimous vote.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year and annual general meeting.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of each year.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

14.4. If there are more than twenty-five shareholders, the annual general meeting of the shareholders shall be held at the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice, on the third Wednesday of April of each year at 3.00 p.m. and if such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

14.5. If there are not more than twenty-five shareholders, the annual general meeting of the shareholders shall be held at such place and time as may be specified in the convening notice of the meeting which shall take place within the time limit set forth by the Law.

Art. 15. Statutory/External auditor.

15.1 If there are more than twenty-five shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes).

15.2 To the extent required by Law, the operations of the Company shall be supervised by one or several external auditors (réviseurs d'entreprises).

15.3 The statutory/external auditor(s) will be appointed by the general meeting of shareholders of the Company representing the absolute majority of the share capital of the Company. The general meeting of shareholders will also determine their number, their remuneration and the term of their office.

Art. 16. Allocation of Profits.

16.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 of these Articles.

16.2 The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

16.3 The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus subject to the provisions set forth hereafter.

16.4 Subject to the provisions set forth hereafter, interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) A statement of accounts or an inventory or report is established by the board of managers of the Company;
- (ii) This statement of accounts, inventory or report shows that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- (iii) The decision to pay interim dividends is taken by the shareholders of the Company as well as the board of managers;
- (iv) Assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened; and
- (v) Should, after the close of the financial year, the amount available for distribution appear to be less than the amount distributed as an interim dividend, the relevant shareholders shall be required to refund the shortfall to the Company;

16.5 Dividends and interim dividends may only be distributed with the consent of the shareholders representing the absolute majority of the share capital.

VI. Dissolution - Liquidation

17.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholders or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

17.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company, subject to the provisions of article 16 which shall apply mutatis mutandis so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the dividend distribution rules.

VII. General provision

Reference is made to the provisions of the Law and to any agreement which may be entered into among the shareholders from time to time (if any) for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting period shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first December, 2012."

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the issued share capital of the Company by an amount of NINE HUNDRED AND EIGHTY THOUSAND British Pounds (GBP 980,000) in order to bring it from its current amount of TWENTY THOUSAND British Pounds (GBP 20,000) represented by TWENTY THOUSAND (20,000) shares in registered form having a par value of ONE POUND (GBP 1.-) each to ONE MILLION British Pounds (GBP 1,000,000) by the issue of NINE HUNDRED AND EIGHTY THOUSAND (980,000) shares in registered form having a par value of ONE POUND (GBP 1.-) each.

The Sole Shareholder declares and the notary acknowledges that the shares are entirely subscribed by the Sole Shareholder and that the total subscription price of the increase of share capital has been paid by way of the contribution of a receivable the Sole Shareholder has against the Company in the amount of NINETEEN MILLION NINE HUNDRED AND EIGHTY THOUSAND British Pounds (GBP 19,980,000.-) (the "Contribution in Kind"); The value of the receivable amounting to NINETEEN MILLION NINE HUNDRED AND EIGHTY THOUSAND British Pounds (GBP 19,980,000.-) has been assessed by the board of managers of the Company in a report dated 6th November 2012. The conclusion of such report reads as follows:

«In view of the above, the Board of Managers believes that the value of the Contribution in Kind being the Receivable amounts to NINETEEN MILLION NINE HUNDRED AND EIGHTY THOUSAND British Pounds (GBP 19,980,000.-) being is at least equal to the subscription price of the shares to be issued by the Company plus the attached share premium (against the Contribution in Kind).»

Pursuant to the above, the Sole Shareholder resolves to accept and approve the valuation report issued by the Company for the Contribution in Kind and to value the receivable contributed to the share capital of the Company at NINETEEN MILLION NINE HUNDRED EIGHTY THOUSAND British Pounds (GBP 19,980,000.-).

Proof of the contribution of the receivable to the Company was shown to the notary.

The Sole Shareholder further resolves that the balance between the value of the Contribution in Kind and the aggregate nominal value of the shares to be issued in exchange thereto and amounting to NINETEEN MILLION British Pounds (GBP 19,000,000.-) shall be allocated to the share premium accounts of the Company.

Seventh resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1. of the articles of association of the Company, which shall be henceforth reworded as follows in its English version:

" Art. 5.1.

5.1. The Company's corporate capital is set at ONE MILLION British Pounds (GBP 1,000,000) represented by ONE MILLION (1,000,000) shares in registered form having a par value of ONE POUND (GBP 1.-) each, all subscribed and fully paid-up."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about eleven thousand four hundred Euro (EUR 11.400.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil douze, le six novembre.

par-devant nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Mme Habiba BOUGHABA, employée privée, demeurant à Luxembourg, agissant en tant que représentant de HV Properties S.à r.l. une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, constituée suivant acte du notaire instrumentaire Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg en date du 15 juin 2012 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 169.550 (l'"Associé Unique"), en vertu d'une procuration donnée en date du 6 novembre 2012,

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurera attachée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée

La partie comparante a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de DV4 PROPERTIES HOLBORN VIADUCT CO. LIMITED une société organisée sous les lois des Iles Vierges Britanniques (numéro d'immatriculation 1558143) avec siège social à Coastal Building PO Box 3200 Road Town Tortola British Virgin Islands (la «Société»)

La partie comparante a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique de la Société est HV Properties S.à r.l.;

II. L'Associé Unique a renoncé a toute formalité de convocation qui serait requise le cas échéant par les lois luxembourgeoises et des Iles Vierges Britanniques;

III. Le capital social souscrit, émis et libéré de la Société s'élève à VINGT MILLE Livres Sterling (GBP 20.000.-) divisé en VINGT MILLE (20.000.-) parts sociales avec une valeur nominale de UNE Livre Sterling (GBP 1.-) chacune;

IV. Le Conseil a décidé le 31 octobre 2012, entre autres choses, que le siège social, le principal établissement, la place effective de gérance et le contrôle de la Société soient transférés des Iles Vierges Britanniques pour être établis au Luxembourg;

V. Le conseil de gérance de la Société (le "Conseil") a approuvé un bilan intérimaire de la Société le 6 novembre 2012;

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique représenté comme indiqué ci-avant, a pris les résolutions suivantes sur l'agenda suivant:

1. Ratification des décisions des gérants et de l'Associé Unique quant au transfert de la gérance et du contrôle de la Société vers le Luxembourg et confirmation des mandats des gérants actuels de la Société;

2. Décision d'approuver le bilan intérimaire date du 6 novembre 2012 présentée par le Conseil à l'Associé Unique;

3. Décision d'établir et de transférer la gérance, le principal établissement, la place effective de contrôle et l'administration centrale de la Société au Luxembourg et d'établir le siège social de la Société au 2a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg;

4. Reconnaissance et confirmation que le transfert de la gérance, du principal établissement, du lieu d'administration centrale et de contrôle de la Société au Luxembourg est accompli sans interruption de la personnalité juridique de la Société et que la Société continuera d'opérer au Grand-duché de Luxembourg sous la forme d'une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois;

5. Décision de changer la dénomination de la Société de "DV4 PROPERTIES HOLBORN VIADUCT CO. LIMITED" en "HV Freehold S.à r.l." et refonte complète des statuts de la Société;

6. Augmentation du capital social de la Société, souscription et paiement:

a. Augmentation du capital de la Société d'un montant de NEUF CENT QUATRE-VINGT MILLE Livres Sterling (GBP 980.000.-) afin de le porter de son montant actuel de VINGT MILLE Livres Sterling (GBP 20.000.-) représenté par vingt mille (20.000.-) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de UNE Livre Sterling (GBP 1), à la somme de UN MILLION de Livres Sterling (GBP 1.000.000.-), par l'émission de neuf cent quatre-vingt mille (980.000) nouvelles parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de UNE Livre Sterling (GBP 1) de la Société ensemble et paiement du prix total de souscription par un apport en nature consistant en une créance que l'Associé Unique détient contre la Société et s'élevant à DIX-NEUF MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT MILLE Livres Sterling (GBP 19.980.000.-)

b. Acceptation et approbation du rapport de valorisation émis par la Société quant à l'apport en nature

c. Souscription aux parts sociales nouvelles par l'Associé Unique et allocation de la différence entre la valeur de l'apport en nature et la valeur nominale totale des parts émises en contrepartie de cet apport et s'élevant à DIX-NEUF MILLIONS Livres Sterling (GBP 19.000.000.-) au compte de la prime d'émission de la Société;

7. Modification de l'article 5.1. des statuts de la Société afin de refléter les résolutions précédentes.

8. Divers.

Le notaire s'est vu remettre les documents suivants:

- Une copie des statuts actuels de la Société et du certificat de constitution de la Société;
- Une copie du certificate of good standing concernant la Société, daté du 29 octobre 2012;
- Une copie du registre des actionnaires de la Société daté du 1 novembre 2012;
- Une copie des résolutions du conseil de gérance de la Société prises le 31 octobre 2012;
- Un bilan intérimaire de la Société établi à la date du 6 novembre 2012 et une déclaration de valeur an date du 6 novembre 2012, tous deux avec valeur à la date en tête des présentes.

Tous les documents mentionnés ont été signés "ne varietur" par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant resteront attachés au présent acte pour être introduit avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

Suite à l'approbation de ce qui précède par L'Associé Unique de la Société, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution

Il est décidé de reconnaître et confirmer pour autant que de besoin les résolutions du conseil de gérance de la Société prises le 31 octobre 2012 et décidant

(i) du transfert du lieu d'administration et de contrôle de la Société du siège statutaire de la Société situé dans les Iles Vierges Britanniques vers le Grand-Duché de Luxembourg et de transférer les activités commerciales de la Société au Luxembourg;

(ii) de déménager les bureaux et de transférer tous les livres et registres de la Société au Grand-Duché de Luxembourg;

(iii) d'ouvrir un compte bancaire au nom de la Société auprès de la banque Handelsbanken au Luxembourg et de transférer tout solde positif sur tout compte détenu le cas échéant par la Société dans les Iles Vierges Britanniques vers ce compte bancaire à détenir par la Société auprès de la susdite banque à Luxembourg

(iv) Ratifier et confirmer la nomination des personnes suivantes aux fonctions de gérants de la Société pour une période indéterminée:

- Mlle Habiba Boughaba, née le 6 septembre 1973 à Charleville-Mézières, Ardennes, France, demeurant professionnellement à 2a, rue Albert Borschette, bâtiment Forte F1, Rez de Jardin, L-1246 Luxembourg;
- Mr Renaud Labye, né le 11 septembre 1977 à Liège, Belgique, demeurant professionnellement à 2a, rue Albert Borschette, bâtiment Forte F1, Rez de Jardin, L-1246 Luxembourg;
- Mr Cliff Langford, né le 28 mars 1957 à Londres, Royaume-Uni, demeurant professionnellement à 2a, rue Albert Borschette, bâtiment Forte F1, Rez de Jardin, L-1246 Luxembourg;
- Mr. Per Sjöberg, né le 24 janvier 1962 à St Hammer, Suède, demeurant à Ordens 1, 144 30 Stockholm, Suède; et
- Mr Jyrki Konsala, né le 22 Octobre 1962 à Lempää, Finlande, demeurant 10, rue Jean-Pierre Biermann, L-1268 Luxembourg

(v) Une fois que le transfert du siège social et de toutes les activités commerciales de la Société sera approuvé par l'Associé Unique et enregistré par un notaire à Luxembourg, de requérir que la Société soit radiée du registre des sociétés des Iles Vierges Britanniques et de mettre un terme à tous contrats et autres conventions qui auraient été souscrits par la Société relatif à son administration et son siège social dans les Iles Vierges Britanniques.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'approuver le bilan intérimaire du 6 novembre 2012 présenté par le Conseil.

L'Associé Unique prend acte que la description et la composition du patrimoine de la Société résulte du bilan intérimaire et d'un rapport de valorisation émis par le Conseil qui ont été remis au notaire en date des présentes. Les copies du bilan intérimaire et d'un rapport de valorisation émises par le Conseil ont été signées "ne varietur" par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant et resteront attachées au présent acte pour être introduites avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

L'Associé Unique déclare que le patrimoine de la Société, sans limitation, demeure la propriété de la Société dans son intégralité, qui continue de détenir tous ses actifs, y inclus inter alia la pleine propriété (nue propriété et usufruit) d'un bien immobilier située au 40 Holborn Viaduct à Londres (Royaume-Uni) et continue d'être liée par tout son passif et tenue dès lors d'honorer tout paiement et de satisfaire à toutes ses obligations et tous ses engagements.

Déclaration: L'Associé Unique déclare que la valeur totale du patrimoine de la Société est au moins égale au montant total de DIX MILLIONS CINQ CENT DOUZE MILLE NEUF CENT QUINZE Livres Sterling (GBP 10.512.915) qui se compose de:

- a. de la valeur nominale de VINGT MILLE Livres Sterling (GBP 20.000,-) de toutes les VINGT MILLE (20.000,-) parts sociales émises par la Société, avec une valeur nominale de UNE Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, qui constitue la totalité du capital social émis et entièrement libéré de la Société et
- b. le solde (consistant en la valeur nette des actifs moins le capital social) et s'élevant au montant total de DIX MILLIONS QUATRE CENT QUATRE VINGT DOUZE MILLE NEUF CENT QUINZE Livres Sterling (GBP 10.492.915).

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de transférer des Iles Vierges Britanniques vers le Luxembourg le lieu de principal établissement, le siège de direction effective et d'administration centrale de la Société, chacun de ces termes dans leur acception selon le droit luxembourgeois, et que le siège social de la Société soit établi au 2a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg à compter de la date des présents.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide que suite au transfert de la gérance, du principal établissement, du lieu d'administration centrale et de contrôle de la Société au Luxembourg, la Société continuera d'opérer au Grand-duché de Luxembourg comme une société de droit luxembourgeois comme si elle avait été valablement constituée au Luxembourg et que l'immatriculation de la Société au Luxembourg, suite à ce transfert n'affectera pas la personnalité juridique de la Société ni avant ni après ce transfert.

L'Associé Unique décide en outre que la Société continuera à opérer au Grand-duché de Luxembourg sous la forme d'une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois.

Cinquième résolution

L'Associé unique décide en outre de changer la dénomination de la Société de "DV4 PROPERTIES HOLBORN VIADUCT CO. LIMITED" en "HV Freehold S.à r.l." et de modifier et de refondre complètement les statuts de la Société afin de les rendre conforme au droit luxembourgeois applicable à une société à responsabilité limitée de sorte que les statuts de la Société auront la teneur suivante en langue française:

"I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination "HV Freehold S.à r.l." (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les présent statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville (Grand-Duché de Luxembourg). Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du conseil de gérance de la Société (délibérant de la manière définie ci-après). Le siège social peut également être transféré à tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par une résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance de la Société (délibérant de la manière définie ci-après). Lorsque le conseil de gérance de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents déterminés à la discrétion du conseil de gérance, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes Sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et/ou autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette, et, en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toutes Sociétés ou entreprises.

3.2. L'objet de la Société est également de réaliser toutes transactions relatives directement ou indirectement à l'acquisition d'immeubles, de droits immobiliers et de sociétés détenant des biens immobiliers situés à Luxembourg ou à l'étranger ainsi que toutes participations dans toutes entreprises immobilières de quelque nature que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, tel que (sans que cela soit limité à) l'acquisition, la détention, la location, le crédit-bail, la séparation, l'assainissement, la mise en valeur, le développement, l'amélioration, l'exploitation, la construction, la vente ou bien l'aliénation, l'octroi d'hypothèques, de gages ou de quelque sûreté que ce soit de biens mobiliers ou immobiliers.

La Société peut également investir directement ou indirectement dans un portefeuille de brevets ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature que ce soit, et gérer ce portefeuille.

3.3. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, Sociétés affiliées et/ou à toutes autres Sociétés ou personnes et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres Sociétés ou personnes et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres Sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

3.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.5. La Société peut d'une façon générale effectuer toutes les opérations et transactions qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés de la Société adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

4.3 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à VINGT MILLE Livres Sterling (GBP 20.000,-) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de UNE Livre Sterling (GBP 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes, conformément à, mais sous réserve de, ces Statuts.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. La cession de parts sociales entre associés doit être approuvée au préalable par les associés représentant au moins la majorité absolue du capital social de la Société.

La cession de parts sociales (inter vivos) à des non associés est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Une cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle a été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec l'article 1690 du code civil.

Pour toutes les autres questions, il est fait référence aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et peut être consulté par chaque associé qui le désire.

6.5. La Société peut racheter la totalité de ses parts sociales à l'exception de ses parts sociales ordinaires et dans les limites fixées par la Loi.

6.6. Le capital social de la Société pourra être réduit par l'annulation de parts sociales, en ce compris par l'annulation de parts sociales par le rachat et l'annulation de ces parts sociales.

6.7. En cas de rachat de parts sociales par la Société non suivi par une annulation de ces parts sociales, la Société détiendra ces parts sociales en trésorerie mais néanmoins sans recevoir aucun dividende relatif à ces parts sociales et sans être capable d'exprimer aucun vote relatif à ces parts sociales. Les parts sociales de trésorerie détenues par la Société ne peuvent être prises en compte pour le calcul des majorités et quorums.

6.8. Un rachat de parts sociales par la Société sans annulation des parts sociales peut uniquement être effectué si la Société a suffisamment de fonds distribuables pour réaliser ce rachat.

6.9. Le rachat de parts sociales par la Société sans annulation de parts sociales doit être approuvé par le conseil de gérance avec l'accord des associés représentant au moins la majorité absolue du capital social.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins deux gérants nommés par les associés, qui fixeront la durée de leur mandat. Les gérants sont nommés par une résolution des associés représentant la majorité absolue du capital social de la Société. Le(s) gérant(s) n'est (ne sont) pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables à n'importe quel moment ad nutum (sans justifier d'une raison) par une résolution des associés.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts aux associés seront de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le conseil de gérance de la Société ou conformément à l'article 10.1 des Statuts.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le conseil de gérance se réunira toujours à Luxembourg.

9.2. Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite (comprenant l'ordre du jour proposé pour la réunion) de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord écrit de chaque membre du conseil de

gérance de la Société soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique. Des convocations écrites séparées ne seront pas exigées pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par résolution du conseil de gérance de la Société.

9.4. Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance en nommant par écrit, soit en original ou par téléfax, courrier électronique, télégramme ou télex, un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut également nommer un autre gérant comme son mandataire par téléphone, mais cette nomination devra ensuite être confirmée par écrit.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés à Luxembourg. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité absolue des voix exprimées par ses membres quel que soit le nombre de gérants présents ou représentés. Les résolutions du conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

Les matières suivantes nécessitent le consentement unanime de tous les membres du conseil de gérance:

- (i) investissements de la Société d'un montant total par investissement supérieur à 1.000.000 GBP;
- (ii) octroi de prêts par la Société d'un montant total par prêt supérieur à 1.000.000 GBP et octroi de tout prêt additionnel ou augmentation d'un prêt existant lorsque le montant total prêté pour ce projet est supérieur à 1.000.000 GBP;
- (iii) octroi de tout gage ou autre sûreté sur l'un quelconque des biens de la Société ou de toute garantie permettant à son bénéficiaire, si elle était appelée, de réclamer un montant supérieur à 1.000.000 GBP;
- (iv) l'emprunt par la Société d'un montant supérieur à 1.000.000 GBP;
- (v) la cession d'une filiale de la Société;
- (vi) la liquidation d'une filiale de la Société;
- (vii) l'aliénation ou la cession de biens pour une valeur supérieure à 1.000.000 GBP ainsi que l'aliénation ou la cession de biens représentant plus de 25% de l'ensemble des biens de la Société.

9.6 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion mais une majorité des gérants doit être présente physiquement à Luxembourg.

9.7. Des résolutions circulaires signées par tous les gérants seront valables et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, confirmées en original, par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique. Les résolutions circulaires sont réputées avoir été adoptées au siège social de la Société.

Art. 10. Représentation.

10.1 La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants de la Société.

10.2 La Société sera en outre engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été valablement délégué (y compris un gérant) conformément à l'article 8.2. des Statuts et dans les limites de ce pouvoir.

Art. 11. Responsabilité des gérants.

11.1 Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

11.2 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, les gérants et autres fondés de pouvoir de la Société, ainsi que toutes les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2 des présents Statuts seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé de gérants, fondés de pouvoir ou délégués de la Société, en raison de toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, ou omise ou dans laquelle ils ont participé, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont ces personnes peuvent jouir.

11.3 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, et sauf dans les cas prévus à l'article 59 paragraphe 2 de la Loi, un gérant ne sera pas responsable des actes, négligences ou manquements des autres gérants, ou pour toute perte ou tout dommage causés par une erreur de jugement ou inadvertance de leur part, ou pour toute autre perte, dommage ou préjudice quelle qu'il soit qui surviendrait lors de l'exécution de son mandat, sauf si cela résulte de, ou est causé par, une faute lourde ou manquement dolosif lui incombant.

IV. Assemblées générales des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. Sans préjudice des articles 12.2 et 12.4 des présents Statuts, les résolutions des associés sont adoptées en assemblées générales.

12.2. Si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire. Les associés seront consultés par écrit conformément à l'article 13.2 des présents Statuts et exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, confirmées en original, par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

12.3 Chaque associé a des droits de vote proportionnellement au nombre de parts détenues par celui-ci. Chaque part sociale donne droit à un vote.

12.4 L'associé unique assume tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique sont consignées en procès-verbaux ou rédigées par écrit.

Art. 13. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote.

13.1 Les associés peuvent être convoqués ou consultés par tout gérant de la Société. Le conseil de gérance doit convoquer ou consulter les associés à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

13.2 Les associés sont convoqués ou consultés par écrit, soit en original ou par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

13.3 Une convocation écrite à toute assemblée des associés sera donnée à tous les associés au moins 8 (huit) jours avant la date fixée de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera précisée dans la convocation de ladite assemblée.

13.4 Les assemblées des associés de la Société seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.

13.5 Si tous les associés de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des associés et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

13.6 Un associé peut prendre part à toute assemblée générale des associés de la Société en désignant une autre personne comme mandataire (associé ou non) par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

13.7 Les décisions collectives ne sont valablement prises que dans la mesure où elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première assemblée ou première consultation écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées à cette assemblée ou consultation écrite, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

13.8 Cependant, les résolutions pour modifier les Statuts ou pour dissoudre et liquider la Société ne peuvent être adoptées que par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société. Cependant, en aucun cas la majorité peut obliger un des associés à augmenter sa participation dans la Société.

13.9 Les associés peuvent changer la nationalité de la Société uniquement par vote unanime.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social et assemblée générale ordinaire.

14.1. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de l'année suivante.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le conseil de gérance dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérant(s), auditeur(s) (s'il y en a) et des associés de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de ces inventaire et bilan au siège social de la Société.

14.4 Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq associés, l'assemblée générale annuelle des associés sera tenue au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans la convocation, le troisième mercredi du mois d'avril de chaque année à 15 heures et si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

14.5 Si le nombre d'associés ne dépasse pas vingt-cinq associés, l'assemblée générale des associés se tiendra au lieu et heure indiqués dans la convocation respective de l'assemblée.

Art. 15. Commissaire aux comptes/Réviseur d'entreprise.

15.1 Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq associés, les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs commissaires aux comptes.

15.2 Dans la mesure requise par la Loi, les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises.

15.3 Le(s) commissaire(s) aux comptes/réviseur(s) d'entreprises sera(seront) nommé(s) par l'assemblée générale des associés représentant la majorité absolue du capital social de la Société qui déterminera leur nombre, rémunération et la durée de leur mandat.

Art. 16. Affectation des bénéfices.

16.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel qu'augmenté ou réduit selon l'article 5 des Statuts.

16.2 La prime d'émission disponible est distribuable aux associés après décision de l'assemblée générale des associés conformément aux dispositions qui suivent. L'assemblée générale des associés a le droit d'affecter à la réserve légale tout ou partie de la prime d'émission.

16.3 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du surplus sous réserve des dispositions qui suivent.

16.4 Sous réserve des dispositions suivantes, des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) un état des comptes ou un inventaire ou un rapport est établi par le conseil de gérance de la Société;
- (ii) cet état des comptes, inventaire ou rapport montre que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer des dividendes intérimaires est adoptée par les associés de la Société ainsi que par le conseil de gérance; et
- (iv) assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés;
- (v) si, après la clôture de l'exercice social, le montant disponible à la distribution apparaît inférieur au montant distribué en tant que dividende intérimaire, les associés seront tenus de reverser la différence à la Société.

16.5 Les dividendes et les dividendes intérimaires peuvent uniquement être distribués avec l'accord des associés représentant la majorité absolue du capital social.

VI. Dissolution - Liquidation

17.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, nommés par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la Loi ou la décision des associés, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

17.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux Associés proportionnellement au nombre d'actions détenues par chaque associé dans la Société, sous réserve des dispositions de l'article 16 qui s'appliqueront mutatis mutandis afin d'atteindre sur une base consolidée le même résultat que celui dérivé des règles de distribution de dividendes.

VII. Dispositions générales

Il est fait référence aux dispositions de la Loi et à tout contrat qui peut être conclu entre les associés de temps à autre (le cas échéant) pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces présents Statuts.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2012."

Sixième résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de NEUF CENT QUATRE VINGT MILLE Livres Sterling (GBP 980.000) afin de le porter de son montant actuel de VINGT MILLE Livres Sterling (GBP 20.000) représenté par VINGT MILLE (20.000) parts sociales d'une valeur nominale de UNE Livre Sterling (GBP 1.-) à UN MILLION Livres Sterling (GBP 1.000.000) par l'émission de NEUF CENT QUATRE VINGT MILLE (980.000) parts sociales d'une valeur nominale UNE Livre Sterling (GBP 1.-) chacune.

L'Associé Unique déclare et le notaire prend acte que les parts sociales sont entièrement souscrites par l'Associé Unique et que le prix total de souscription de l'augmentation de capital a été payé par un apport en nature consistant en une créance que l'Associé Unique détient contre la Société et s'élevant à DIX-NEUF MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT MILLE Livres Sterling (GBP 19.980.000.-) (l' "Apport en Nature"); la valeur de l'Apport en Nature a été évaluée par le Conseil dans un rapport du 6 Novembre 2012. La conclusion dudit rapport est la suivante:

«Au vu de ce qui précède, le Conseil considère que la valeur de l'Apport en Nature étant la Créance s'élève à DIX-NEUF MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT MILLE Livres Sterling (GBP 19.980.000.-), ce montant étant au moins égal au prix de souscription de toutes les parts sociales devant être émises par la Société (en contrepartie de l'Apport en Nature).»

Compte tenu de ce qui précède, l'Associé Unique a décidé d'accepter le rapport d'évaluation émis par la Société pour l'Apport en Nature et d'évaluer la créance apportée à DIX-NEUF MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT MILLE Livres Sterling (GBP 19.980.000.-).

Preuve de l'apport de la créance à la Société a été montrée au notaire.

L'Associé Unique décide enfin que la différence entre la valeur de l'Apport en Nature et le montant total de la valeur nominale des parts sociales émises en contrepartie de cet apport et s'élevant à DIX-NEUF MILLIONS de Livres Sterling (GBP 19.000.000.-) sera allouée au compte de prime d'émission de la Société.

Septième résolution

Suite à la précédente résolution, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1. des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.1.** Le capital social de la Société est fixé à UN MILLION de Livres Sterling (GBP 1.000.000,-) représenté par UN MILLION (1.000.000) de parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de UNE Livre Sterling (GBP 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à onze mille quatre cents Euros (EUR 11.400.-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du document ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête de la même partie, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: H. Boughaba et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 8 novembre 2012. Relation: LAC/2012/52449. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2012.

Référence de publication: 2012148330/869.

(120195492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

World Technology Enterprise Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 88.167.

EXTRAIT

Il a été signifié à la société en date du 12 novembre 2012 la démission des quatre administrateurs en la personne de Jean-Yves Nicolas, Marc Koeune, Nicole Thommes et Andrea Dany, ainsi que la démission du commissaire aux comptes, la société CeDerLux-Services S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012148054/13.

(120194345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2012.

X-Com Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 74.468.

Extrait des résolutions prises par les Actionnaires de X-Com Holding S. A. (la Société) tenue à Luxembourg le 12 novembre 2012

Par l'assemblée en date du 12 novembre 2012, les actionnaires de la Société ont pris les décisions suivantes:

- Rayer M. Mikael Grahne de sa fonction d'administrateur et nommer M. Laurent Develle, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fort Bourbon L-1249 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2013.

Luxembourg, le 12 novembre 2012.

Référence de publication: 2012148056/13.

(120194705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2012.

Yorkshire SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 82.150.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012148058/9.

(120194319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2012.

Zilent S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 133.619.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012148059/11.

(120194892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2012.

21st Century Investment Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 74.494.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012148061/9.

(120194361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2012.

22nd Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 77.834.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société 22nd INVEST S. A., qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 6 juillet 2012 à 10 heures.

L'assemblée accepte de renouveler le mandat de la société PARTNERS SERVICES S. A. au poste de commissaire aux comptes ayant son siège social au 63-65, Rue de Merl, L-2146 Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, section B, sous le numéro 89. 823 pour une période de 4 ans, son mandat expire le 06 novembre 2016

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 6 novembre 2012.

Pour la société

Mr. Frédéric CIPOLLETTI

Administrateur Délégué

Référence de publication: 2012148062/17.

(120194794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2012.

3 Capital Trading (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 167.171.

Les comptes annuels au 30 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

José CORSWAREM

Manager

Référence de publication: 2012148063/11.

(120194399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2012.

3 Capital Trading (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 167.171.

L'adresse professionnelle de James Goldsbrough, gérant de classe B de la Société, qui était à Gate Village, bâtiment Ritz-Carlton Résidences, UEA - DIFC Dubaï a changé et est désormais la suivante:

3517, The Address Dubai Marina

PO Box 32923

Dubai

UAE

Fait à Luxembourg, le 12 novembre 2012.

Pour la Société

JOSÉ CORSWAREM

MANAGER

Référence de publication: 2012148064/18.

(120194607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2012.

3i GC Holdings Lab 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 152.369.

Les comptes annuels au 31 Mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Antoine Clauzel

Gérant

Référence de publication: 2012148065/11.

(120194726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2012.

3i Infrastructure (Luxembourg) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 124.331.

Les comptes annuels au 31 Mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Antoine Clauzel

Gérant

Référence de publication: 2012148066/11.

(120194368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2012.

3i Infrastructure (Luxembourg) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 124.469.

Les comptes annuels au 31 Mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Antoine Clauzel

Gérant

Référence de publication: 2012148067/11.

(120194367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2012.

Holding Blanc Bleu 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 172.656.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twenty-ninth of October.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

1. "Special Situations Venture Partners III Structured, LP", a company incorporated under the laws of Guernsey, having its registered office at Les Echelons, Barclays Court, St. Peter Port, Guernsey GY1 6AW, Channel Islands, registered with the Guernsey Register under number 1518.

2. "Special Situations Venture Partners III, LP", a company incorporated under the laws of Guernsey, having its registered office at Les Echelons, Barclays Court, St. Peter Port, Guernsey GY1 6AW, Channel Islands, registered with the Guernsey Register under number 53915.

3. "Kieran Investment GmbH & Co. KG", a company incorporated under the laws of Germany, having its registered office at Südliche Münchner Str. 8, D-82031 Grünwald, Germany, registered with the Germany Trade Register under number 97715.

The founders are here all represented by Mister Raymond THILL, "maître en droit", residing professionally at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of three proxies given under private seal.

The beforesaid proxies, being initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such parties have requested the notary to draw up the following by-laws of a "société à responsabilité limitée" which it declares to incorporate.

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", private limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on "sociétés à responsabilité limitée", as amended, and the present articles of incorporation.

Art. 2. The Company's name is "Holding Blanc Bleu 4 S.à r.l.".

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises (Holding Company); to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and particular for shares or securities of any company purchasing the same, to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow

and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed, to acquire (in Luxembourg and elsewhere), whether directly or indirectly, any real estate (including but not limited to industrial, commercial, financial and residential real estate), to finance such acquisitions, and also to create, acquire, finance and/or manage any other companies or other legal entities necessary to carry out the objects and also to manage and/or develop any real estate so acquired and finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 8. The Company's capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares of EUR 1.- (one euro) each.

Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Management

Art. 11. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any member of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, boards of managers will be validly held provided that the majority of managers be present.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the Board of Managers is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this

technology, and each participating member of the Board of Managers shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

The Company shall indemnify any manager and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 13. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Shareholders decisions

Art. 14. Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

Financial year - Balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 17. Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Winding-up - Liquidation

Art. 20. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

Applicable law

Art. 21. The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2012.

Subscription - Payment

All the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares representing the capital have been entirely subscribed as follows and fully paid up in cash:

Special Situations Venture Partners III Structured, LP	5,764
Special Situations Venture Partners III, LP	5,925
Kieran Investment GmbH & Co. KG	811
	<u>12,500</u>

Therefore the amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) is as now at the disposal of the Company Holding Blanc Bleu 4 S.a r.l., proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand two hundred (EUR 1,200.-) euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named persons, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as manager for an undetermined duration

- Mr Frank Przygodda, manager, born on February 28, 1968 in Bochum (Germany), with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

- Mrs Caroline Hartmann, manager, born on September 9, 1980 in Sankt-Vith (Belgium), with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

In accordance with article eleven of the by-laws, the Company shall be bound by the single signature of any manager.

2) The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a German version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will prevail.

Whereof and in faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Deutsche Übersetzung des vorhergehenden Textes:

Im Jahr zweitausendundzwoölf, am neunundzwanzigsten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg,

Sind erschienen:

1. "Special Situations Venture Partners III Structured, LP", eine Gesellschaft gegründet unter der Gesetzgebung der Kanalinseln, mit Sitz in Les Echelons, Barclays Court, St. Peter Port, Guernsey GY1 6AW, Channel Islands, eingetragen im Guernsey Handelsregister unter der Nummer 1518.

2. "Special Situations Venture Partners III, LP", eine Gesellschaft gegründet unter der Gesetzgebung der Kanalinseln, mit Sitz in Les Echelons, Barclays Court, St. Peter Port, Guernsey GY1 6AW, Channel Islands, eingetragen im Guernsey Handelsregister unter der Nummer 53915.

3. "Kieran Investment GmbH & Co. KG", eine Gesellschaft gegründet unter der deutschen Gesetzgebung, mit Sitz in Südliche Münchner Str. 8, D-82031 Grünwald, Deutschland, eingetragen im Handelsregister in Deutschland unter der Nummer 97715.

Die Gründer sind allesamt hier vertreten durch Herrn Raymond THILL, „maître en droit“, wohnhaft in L-1750 Luxemburg, 74, avenue Victor Hugo, aufgrund von drei privatschriftlichen Vollmachten.

Besagte Vollmachten, welche nachdem sie „ne varietur“ von dem Bevollmächtigten der erschienenen Personen und dem unterzeichneten Notar unterzeichnet wurden, im Anhang dieser Akte bleiben, um mit dieser zusammen einregistriert zu werden.

Diese erschienenen Parteien, wie oben angegeben vertreten, haben den unterzeichneten Notar beauftragt, die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) wie folgt aufzunehmen:

Sitz - Zweck - Dauer

Art. 1. Es wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, die dieser Satzung und den derzeitigen luxemburgischen Gesetzen unterliegt und insbesondere den abgeänderten Gesetzen vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften, vom 18. September 1933 und vom 28. Dezember 1992 über Gesellschaften mit beschränkter Haftung sowie die vorliegende Satzung.

Art. 2. Der Name der Gesellschaft ist „Holding Blanc Bleu 4 S.à r.l.“

Art. 3. Zweck der Gesellschaft ist das Halten von Anteilen und Beteiligungen in jeder Form an kommerziellen, industriellen, finanziellen oder sonstigen luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen (Beteiligungsgesellschaft), der Kauf von jeglichen Wertpapieren und Rechten durch Beteiligung, Einlagen, Zeichnung, Kauf oder Kaufoption, Verhandlung oder auf sonst eine Art sowie der Kauf von Patenten und Lizenzen, oder von sonstigen Eigentümern, Rechten und Interessen, die die Gesellschaft als angemessen erachtet und im Allgemeinen diese zu verwalten, entwickeln, verkaufen oder veräußern, ganz oder teilweise für den Zweck den die Gesellschaft als angemessen erachtet, und insbesondere für Aktien oder Wertpapiere von Unternehmen die diese kaufen, die Beteiligung, die Unterstützung in und von finanziellen, kommerziellen oder sonstigen Transaktionen, und jeder Holding Gesellschaft, Tochtergesellschaft, in der sie ein direktes oder indirektes finanzielles Interesse hat, jegliche Unterstützung, Darlehen, Vorschüsse und Garantien zu geben, Geld zu leihen und zu verleihen, gleich in welcher Art und die Rückzahlung von dem geliehen Geld zu sichern, in Luxemburg oder im Ausland, direkt oder indirekt, jegliche unbeweglichen Güter zu kaufen, diese Käufe zu finanzieren und andere Unternehmen oder Rechtspersonen zu gründen, kaufen, finanzieren und/oder zu verwalten und ebenfalls die so gekauften unbeweglichen Güter zu verwalten und/oder zu entwickeln und schließlich alle Operationen, die direkt oder indirekt zu der Förderung dieser Zweckerfüllung beitragen.

Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg-Stadt Großherzogtum Luxemburg.

Er kann an jeglichen anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden durch einen Beschluss der außerordentlichen Generalversammlung der Gesellschafter, die wie für die Änderung der Satzung beschließt.

Auf Beschluss der Geschäftsführer, kann der Sitz der Gesellschaft innerhalb der Gemeinde verlegt werden.

Sollten nach Erachten der Geschäftsführung außerordentliche Ereignisse eintreten oder bevorstehen, ob politischer, wirtschaftlicher oder gesellschaftlicher Art, die den normalen Tätigkeitsverlauf am Gesellschaftssitz oder die Kommunikation mit dem Gesellschaftssitz oder zwischen dem Gesellschaftssitz und dem Ausland beeinträchtigen, kann die Geschäftsführung den Gesellschaftssitz zeitweilig ins Ausland verlegen und dies bis zum Ende dieser anormalen Umstände. Diese provisorischen Maßnahmen werden die Staatsangehörigkeit der Gesellschaft keineswegs beeinträchtigen. Diese bleibt, trotz der zeitweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes luxemburgischer Staatsangehörigkeit.

Art. 5. Die Gesellschaft wird auf unbefristete Dauer gegründet.

Art. 6. Das Leben der Gesellschaft ist nicht beendet durch den Tod, die Aufhebung der bürgerlichen Rechte, Konkurs oder Insolvenz eines der Gesellschafter.

Art. 7. Die Gläubiger, Vertreter, rechtmäßigen Inhaber und Erben der Gesellschafter dürfen unter keinen Umständen, weder die Beschlagnahme des Eigentums und der Dokumente der Gesellschaft veranlassen, noch können sie in irgendeiner Weise in die Geschäftsführung der Gesellschaft eingreifen. Für die Ausübung ihrer Rechte müssen sie sich auf die Finanzberichte und die Beschlüsse der Versammlungen berufen.

Kapital - Aktien

Art. 8. Das Gesellschaftskapital beläuft sich auf €12.500,- (zwölf tausend fünf hundert Euro), aufgeteilt auf 12.500 (zwölf tausend fünf hundert) Anteile von jeweils €1,- (ein Euro)

Art. 9. Alle Anteile haben die gleichen Rechte zum Zeitpunkt der Beschlussnahme.

Art. 10. Unter den Gesellschaftern sind die Anteile frei übertragbar.

Die Anteile dürfen nicht „inter vivos“ an Nicht-Gesellschafter übertragen werden, es sei denn die Vertreter von wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals haben einer Übertragung in der Generalversammlung zugestimmt.

Weiterhin gelten die Bestimmungen von Artikel 189 und 190 des Gesetzes über Handelsgesellschaften.

Die Anteile sind gegenüber der Gesellschaft unteilbar und sie nimmt je Anteil nur einen Inhaber an.

Geschäftsführung

Art. 11. Die Gesellschaft wird von einem oder mehreren Geschäftsführern geleitet. Bei mehreren Geschäftsführern bilden diese die Geschäftsführung. Die Geschäftsführer müssen nicht Gesellschafter sein. Die Geschäftsführer können zu jeder Zeit mit oder ohne Grund durch einen Beschluss des/der Gesellschafter widerrufen werden.

In dem Umgang mit Dritten werden die Geschäftsführer alle Befugnisse haben um im Namen der Gesellschaft zu handeln und Operationen in Einklang mit dem Gesellschaftszweck und unter Beachtung der Bestimmungen dieser Satzung durchzuführen.

Alle Befugnisse, die nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder diese Satzung der Generalversammlung der Gesellschafter vorbehalten sind, unterliegen der Kompetenz des alleinigen Geschäftsführers oder der Geschäftsführung.

Die Gesellschaft ist durch die Einzelunterschrift des alleinigen Geschäftsführers oder, bei mehreren Geschäftsführern, durch die Einzelunterschrift eines Geschäftsführers gebunden.

Der alleinige Geschäftsführer oder, im Falle von mehreren Geschäftsführern, zwei Geschäftsführer (kann seine) können ihre Befugnisse für besondere Aufgaben an einen oder mehrere ad hoc Beauftragte übertragen.

Der alleinige Geschäftsführer oder, im Falle von mehreren Geschäftsführern, zwei Geschäftsführer (kann) können die Zuständigkeiten und Entlohnung (falls zutreffend) dieses Beauftragten bestimmen, sowie die Dauer seines Mandats oder sonstige zutreffenden Bedingungen davon.

Im Falle von mehreren Geschäftsführern, werden die Sitzungen der Geschäftsführung gültig abgehalten, wenn eine Mehrheit der Geschäftsführer anwesend ist.

In diesem Fall werden die Beschlüsse der Geschäftsführung durch die Mehrzahl der anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer angenommen.

Die Benutzung von Videokonferenzeinrichtungen und Telefonkonferenzen sind zugelassen, wenn jeder teilnehmende Geschäftsführer in der Lage ist, alle teilnehmenden Geschäftsführer zu hören und von diesen gehört zu werden, gleich ob sie diese Technologie benutzen oder nicht und jeder teilnehmende Geschäftsführer gilt als anwesend und ist dazu ermächtigt, per Video oder Telefon abzustimmen.

Die Befugnisse und Entlohnungen der Geschäftsführer, die an einem späteren Datum zusätzlich oder an Stelle der ersten Geschäftsführer ernannt werden, werden in der Ernennungsurkunde bestimmt.

Art. 12. Keiner der Geschäftsführer übernimmt in seiner Funktion eine persönliche Haftung betreffend seine Verpflichtungen im Namen der Gesellschaft. Als Beauftragter ist er lediglich zuständig für die Ausübung seines Mandats.

Die Gesellschaft wird alle Geschäftsführer und ihre Erben, Beauftragten unbeschädigt halten von allen Ausgaben, Schäden, Ausgleichen und Kosten, die auf vernünftige Weise in Verbindung mit einer Handlung, einem Verfahren entstehen, in denen sie eine Partei sein können aufgrund ihrer Funktion als Geschäftsführer der Gesellschaft oder, auf Anfrage der Gesellschaft oder einer anderen Gesellschaft in der die Gesellschaft Aktien hält oder Gläubiger ist und durch die er keine Entschädigung erhält außer in Verbindung mit Angelegenheiten in denen er schließlich wegen grober Fahrlässigkeit oder schwerwiegendem Verfehlen verurteilt wird. Im Falle einer Regelung erfolgt die Entschädigung lediglich, wenn die Gesellschaft von ihren Rechtsbeiständen in Kenntnis gesetzt wird, dass die zu entschädigende Person ihre Verpflichtungen nicht verletzt hat. Das vorliegende Recht auf Entschädigung schließt die anderen Anrechte dieser Person nicht aus.

Art. 13. Die Beschlüsse der Geschäftsführung werden in dessen Sitzungen gefasst.

Jeder Geschäftsführer kann in einer Sitzung der Geschäftsführung vertreten sein durch einen von ihm per Fax, Telegramm oder Telex bezeichnetes anderes Mitglied.

Ein schriftlicher Beschluss, der von allen Geschäftsführern unterzeichnet ist, ist richtig und gültig als wäre er bei der Sitzung der Geschäftsführung angenommen worden. Ein solcher Beschluss wird ausdrücklich per Rundschreiben, per Brief, elektronische Post, Telefon, Telekonferenz oder Telekommunikationsmittel getroffen.

Beschlüsse der Gesellschafter

Art. 14. Gesellschafterbeschlüsse werden auf der Generalversammlung der Gesellschafter getroffen.

Die Einberufung dieser Versammlung ist nicht erforderlich solange es weniger als fünfundzwanzig Gesellschafter gibt.

In diesem Fall kann die Geschäftsführung beschließen, jedem Gesellschafter den vollständigen Text der Beschlüsse zuzuschicken, dies in schriftlicher Form und per Brief, elektronischer Post oder Telefax.

Art. 15. Beschlüsse werden gültig angenommen sofern Gesellschafter, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, dafür gestimmt haben.

Wenn dieses Quorum bei der ersten Versammlung nicht erreicht ist, werden die Gesellschafter sofort per Einschreiben zu einer zweiten Versammlung einberufen.

Auf dieser zweiten Versammlung werden die Beschlüsse durch die Mehrheit des vertretenen Kapitals gefasst.

Beschlüsse für die Änderung der Satzung müssen durch eine Mehrheitsabstimmung der Gesellschafter getroffen werden, die wenigstens drei Viertel des Kapitals darstellen.

Jede Versammlung findet in Luxemburg statt oder an einem Ort, der von den Geschäftsführern beschlossen wird.

Geschäftsjahr - Bilanz

Art. 16. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 17. Jedes Jahr, am 31. Dezember, erstellt die Geschäftsführung eine Bilanz mit der Angabe der Wirtschaftsgüter der Gesellschaft sowie der Guthaben und Schulden zusammen mit einer Zusammenfassung der Verpflichtungen und der Schulden der Geschäftsführer gegenüber der Gesellschaft.

Gleichzeitig erstellt die Geschäftsführung eine Gewinn- und Verlustrechnung, die der Generalversammlung zusammen mit der Bilanz zur Zustimmung unterbreitet wird.

Art. 18. Jeder Gesellschafter kann dieses Inventar und die Bilanz am Sitz der Gesellschaft einsehen.

Art. 19. Die Erträge eines Geschäftsjahres, nach Abzug der Allgemein- und Betriebskosten, Aufwendungen und Abschreibungen, stellen den Nettogewinn der Gesellschaft für dieses Geschäftsjahr dar.

Von dem so berechneten Nettogewinn werden jedes Jahr fünf Prozent abgezogen und der gesetzlichen Rücklage zugeführt.

Dieser Abzug ist nicht mehr erforderlich, sobald der Betrag der gesetzlichen Rücklage ein Zehntel des Nennkapitals der Gesellschaft erreicht hat. Die Rücklage muss wieder aufgenommen werden, wenn dies nicht mehr der Fall ist, gleich aus welchem Grunde.

Der Saldo steht der Gesellschaft frei zur Verfügung.

Die Geschäftsführer können jedoch, mit der Mehrheit der Stimmen und in Einklang mit der geltenden Gesetzgebung, beschließen, diesen Saldo vorzutragen oder einer außerordentlichen Rücklage zuzuführen.

Auflösung

Art. 20. Die Auflösung wird von einem oder mehreren Liquidatoren vorgenommen, welche nicht Gesellschafter zu sein brauchen, die von den Gesellschaftern ernannt sind, die auch deren Befugnisse und Entlohnung bestimmen.

Nach Abschluss der Auflösung der Gesellschaft wird das Guthaben der Gesellschaft an die Gesellschafter, im Verhältnis ihrer Beteiligung am Kapital der Gesellschaft, verteilt.

Geltende Gesetzgebung

Art. 21. Es wird Bezug genommen auf die im ersten Artikel angeführten Gesetzesbestimmungen sofern diese nicht ausdrücklich durch diese Satzung aufgehoben sind.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tag der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2012.

Zeichnung - Zahlung

Alle Anteile wurden vollständig und wie folgt eingezahlt:

Special Situations Venture Partners III Structured, LP	5.764
Special Situations Venture Partners III, LP	5.925
Kieran Investment GmbH & Co. KG	811
	<u>12.500</u>

Der Betrag von €12.500,- (zwölf tausend fünf hundert Euro) entsprechend dem Gesellschaftskapital steht der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung, wie dies dem Notar belegt wurde.

Kostenschätzung

Die Kosten, Ausgaben, Gebühren und Lasten gleich welcher Art, die die Gesellschaft in Verbindung mit ihrer Gründung tragen oder bezahlen muss, wurden auf eintausendzweihundert Euro (EUR 1.200,-) geschätzt.

Generalversammlung

Sofort nach der Gründung der Gesellschaft, haben die oben bezeichneten Personen, die die Gesamtheit des gezeichneten Kapitals darstellen und die der Sitzung erteilten Befugnisse ausüben, folgende Beschlüsse getroffen:

1) Als Geschäftsführer der Gesellschaft auf unbestimmte Dauer wurden ernannt:

- Herr Frank Przygodda, Manager, geboren am 28. Februar 1968 in Bochum (Deutschland), mit beruflicher Adresse 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxemburg,

- Frau Caroline Hartmann, Manager, geboren am 9. September 1980 in Sankt-Vith (Belgien), mit beruflicher Adresse 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxemburg,

In Einklang mit Artikel 11 dieser Satzung, ist die Gesellschaft durch die Einzelunterschrift eines Geschäftsführers gebunden.

2) Die Gesellschaft wird ihren Sitz in 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxemburg haben.

Der unterzeichnete Notar, der Englisch spricht und versteht, bestätigt hiermit dass auf Anfrage der oben erschienenen Partei, dieser Akt auf Englisch verfasst wurde und von der deutschen Übersetzung gefolgt ist. Auf Anfrage der gleichen Partei und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Worüber Urkunde, dieser Akt aufgenommen wurde in Luxemburg, Datum wie Eingangs.

Nach Vorlesung dieses Dokuments, hat die erschienene Person dieses zusammen mit dem Notar unterzeichnet.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 octobre 2012. LAC/2012/51360. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signée): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2012.

Référence de publication: 2012148318/373.

(120195722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

32variations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5639 Mondorf-les-Bains, 44, rue des Prunelles.

R.C.S. Luxembourg B 40.968.

Les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012148068/10.

(120194798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2012.

Adeux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2628 Luxembourg, 84, rue des Trévires.

R.C.S. Luxembourg B 100.763.

Assemblée générale extraordinaire du 31/10/2012 de la société Adeux S.à r.l.

L'Assemblée Générale Extraordinaire est ouverte à 20 heures.

Ordre du jour:

- Cession de parts sociales
- Démission du Gérant Administratif

Les associés sont présents, de façon que l'intégralité du capital social est représentée.

Monsieur DIAS GOMES DA SILVA Manuel José, né le 08/09/1971 et domicilié au 29 rue Eugène Nickels L-7377 LORENTZWEILER cède ses 50 parts sociales pour le prix de 500 Euros à monsieur FARIA FERREIRA Armando, né le 10/09/1979 à Luxembourg et domicilié au 2 rue Amélie L-3214 Luxembourg qui deviendra donc l'associé unique.

La présente vaut quittance et acceptation du prix convenu entre parties.

Après cette cession, la répartition des parts sociales est donc la suivante:

Monsieur FARIA FERREIRA Armando 100 parts sociales (associé unique)

Monsieur DIAS GOMES DA SILVA Manuel José, né le 08/09/1971 et domicilié au 29 rue Eugène Nickels L-7377 LORENTZWEILER donne par la même occasion sa démission en tant que Gérant Administratif de la société.

La société sera à partir de cette date valablement engagée par la signature conjointe de son Gérant Technique et de son Gérant Administratif.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée extraordinaire est close à 21 heures.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 31/10/2012.

DIAS GOMES DA SILVA Manuel / FARIA FERREIRA Armando /
VIEIRA José Firmino.

Référence de publication: 2012148085/27.

(120194510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2012.

Adline Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R.C.S. Luxembourg B 72.759.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 25 octobre 2012, le tribunal d'arrondissement de Luxembourg, VI section, siégeant en matière commerciale, a prononcé la clôture de la liquidation de la société:

- Adline Holding; SA, (L-6202/09///RC B72759) avec siège social à L-2519 LUXEMBOURG, 9, rue Schiller

Maître Stefan SCHMUCK

Liquidateur

Référence de publication: 2012148086/13.

(120195030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2012.

Axeurope S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 159.139.

Erratum à la modification faite au Registre de Commerce et des Sociétés, enregistrée et déposée le 25 mai 2012, référence L120086037.04.

Il y a lieu de lire que Monsieur Simon Barnes est nommé membre du Directoire de la Société avec effet au 14 février 2012 et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015 (en remplacement de Monsieur Andreas Demmel, démissionnaire).

Erratum à la modification faite au Registre de Commerce et des Sociétés, enregistrée et déposée le 18 octobre 2012, référence L120179108.04.

Il y a lieu de lire que Monsieur Ian Kent est nommé membre du Directoire de la Société avec effet au 31 août 2012 et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015 (en remplacement de Monsieur Nicolas Brumelot, démissionnaire).

Pour AXEUROPE S.A.

Signature

Référence de publication: 2012148087/19.

(120194624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2012.

**BM Constructions S.A., Société Anonyme,
(anc. BM Betons et Marbre S.A.).**

Siège social: L-5367 Schuttrange, 118, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 106.782.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 12 novembre 2012.

Patrick SERRES

Notaire

Référence de publication: 2012148090/13.

(120194774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2012.

D.S. Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2BIS, rue Astrid.
R.C.S. Luxembourg B 79.334.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale statutaire du 8 juin 2012

- Sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans à savoir jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2018, les mandats de:

Monsieur Fons MANGEN, 147, rue de Warken, L-9088 ETTTELBRÜCK en tant qu'administrateur et administrateur-délégué et Monsieur Yves WALLERS, 36, route de Longwy, L-8080 BERTRANGE en tant qu'administrateur

Monsieur Jean-Hugues ANTOINE, 19/B, rue du Faing Jamoigne, B-6910 CHINY en tant que Commissaire aux Comptes.

- La cooptation, par le Conseil d'Administration en date du 30 décembre 2011, de Madame Sylvie THEISEN, consultant, née le 22.06.1958 à Luxembourg demeurant professionnellement au 2bis, rue Astrid, L-1143 Luxembourg comme administrateur en remplacement de Madame Eliane IRTHUM, administrateur démissionnaire, est ratifiée. Elle terminera le mandat de Madame Eliane IRTHUM venant à l'échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2018.

Pour extrait sincère et conforme

D.S. CORPORATION S.A.

Signature

Référence de publication: 2012148092/20.

(120194568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2012.

Educational Research Center Holdings S.A., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 53.515.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 25 octobre 2012, le tribunal d'arrondissement de Luxembourg, VI section, siégeant en matière commerciale, a prononcé la clôture de la liquidation de la société:

- Educational Research Center Holdings SA, (L-6203/09///RC B53515) avec siège social à L-2121 LUXEMBOURG, 231, Val des Bons Malades

Maître Stefan SCHMUCK

Liquidateur

Référence de publication: 2012148093/14.

(120195036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2012.

Hillenbrand Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 26.676.562,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 160.056.

—
EXTRAIT

L'associé unique de la Société a accepté, en date du 10 novembre 2012, la démission de Mr Joe A. Raver de son poste de gérant de la Société avec effet au 12 novembre 2012.

Pour la Société

Signatures

Référence de publication: 2012148095/13.

(120194714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2012.

Hillenbrand Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 26.689.062,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 160.056.

—
Dépôt rectificatif - Numéro de dépôt initial: L120194714.03

Par les résolutions adoptées en date du 12 Novembre 2012, l'associé unique de la Société, Hillenbrand International Holding Corporation, une société enregistrée auprès du Secretary of State de l'Etat de l'Indiana sous le numéro 197009-471, a pris acte de la démission de Monsieur Joe A. Raver de son poste de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 12 novembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2012.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012148096/18.

(120195191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2012.

Global Statistical Arbitrage S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.000,00.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 131.860.

L'an deux mille douze, le trente et un octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

QUANTAM S.A., société anonyme constituée et existante conformément aux lois françaises, ayant son siège social au 45, rue du Cardinal Lemoine, F-75005 Paris,

ici représentée par Monsieur Damien MATTUCCI, demeurant professionnellement au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 22 octobre 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante représentée, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. La comparante est l'associée unique (l'"Associée Unique") de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de «Global Statistical Arbitrage S.à r.l.», ayant son siège social au 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.860 et constituée sous la dénomination de OPTITRENDS aux termes d'un acte notarié en date du 7 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 2267 en date du 11 octobre 2007 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 29 janvier 2010, publié au Mémorial, numéro 544 du 13 mars 2010 (la «Société»).

II. Le capital social de la Société est de trente mille euros (EUR 30.000) représenté par trois mille (3.000) parts sociales d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune.

III. La comparante, représentée par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique décide de transférer le siège social de la Société du 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat.

En conséquence, et avec même effet, l'article deux (2), premier alinéa, première phrase des statuts de la Société est modifié, laquelle phrase aura désormais la teneur suivante:

Art. 2. (Premier alinéa, première phrase). «Le siège social de la société est établi dans la commune de Strassen.»

Deuxième résolution

L'Associée Unique décide de procéder à la dissolution de la Société et de prononcer sa mise en liquidation avec effet immédiat.

Troisième résolution

L'Associée Unique décide de nommer comme seul liquidateur de la Société:

la société «EUROTIME S.A.», Société Anonyme, ayant son siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 56177.

Quatrième résolution

L'Associée Unique décide d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.

- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.

- le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Cinquième résolution

L'Associée Unique décide de donner décharge pleine et entière aux Gérants pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Strassen, au nouveau siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes, et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants pré-mentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: D.MATTUCCI, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 5 novembre 2012. Relation: EAC/2012/14552. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2012148293/62.

(120195362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

I.E. Lux Berlin n° 1 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 106.754.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 31 Octobre 2012:

L'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- Nomination de M. Simon Barnes, résidant professionnellement au 47, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, né le 2 décembre 1962 à Liverpool, Royaume-Uni, avec effet au 31 octobre 2012 et pour une durée indéterminée (en remplacement de M. Robert Quinn, démissionnaire).

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

- Mr. Ian Kent
- Mr. Francesco Berardinelli
- Mr. Simon Barnes

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012148097/20.

(120194617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2012.

MRUSA Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 71.435.

—
CLÔTURE LIQUIDATION

Par jugement du 25 octobre 2012, le tribunal d'arrondissement de Luxembourg, VI section, siégeant en matière commerciale, a prononcé la clôture de la liquidation de la société:

- Mrusa Holdings SA, (L-6206/09///RC B0071435) avec siège social à L-1855 LUXEMBOURG, 46A, rue J.F. Kennedy

Maître Stefan SCHMUCK

Liquidateur

Référence de publication: 2012148105/13.

(120195018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2012.

D-B Electrolux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8069 Strassen, 30, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 172.662.

—
STATUTS

L'an deux mil douze, le vingt-neuf octobre.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- Sead DEDEIC, technicien, né le 4 mai 1976 à Skoplje (Macédoine), demeurant à F-54580 Auboué, 4, Place de la Poste;
- Berhan SABOTIC, ingénieur, née le 20 novembre 1971 à Beran (Monténégro), demeurant à L-4316 Esch-sur-Alzette, 11, rue de Schiffflange;

Les comparants ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de «D-B Electrolux S.à r.l.».

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Strassen.

Art. 3. La société a pour objet l'achat, la vente, l'installation, l'entretien et la réparation de tous systèmes de chauffage, de sanitaire et d'électricité, ainsi que des pièces afférentes.

La société a encore pour objet tous actes, transactions et toutes opérations généralement quelconques de nature mobilière, immobilière, civile, commerciale et financière, se rattachant directement ou indirectement à l'objet précité ou à tous objets similaires susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement.

Elle pourra s'intéresser par voie de souscription, apport, prise de participation ou autre manière, dans toute société ou entreprise ayant une activité analogue, connexe ou complémentaire à la sienne et en général, effectuer toutes opérations de nature à favoriser la réalisation de son objet social.

Elle pourra emprunter, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers.

La société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

- Sead DEDEIC, prénommé, 50 parts
- Berhan SABOTIC, prénommé 50 parts

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que le capital social au montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) est dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à sept cent cinquante euros (EUR 750,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-8069 Strassen, 30, rue de l'Industrie.
- Sont nommés gérant de la société pour une durée indéterminée:

Gérant technique:

Berhan SABOTIC prénommé,

Gérant administratif:

Sead DEDEIC, prénommé.

La société est valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants.

Avant la clôture du présent acte le notaire instrumentaire soussigné a attiré l'attention des constituants sur la nécessité d'obtenir une autorisation administrative pour exercer les activités décrites dans l'objet social.

Déclaration

En application de la loi du 12 novembre 2004 portant introduction de l'incrimination des organisations criminelles et de l'infraction de blanchiment au code pénal le comparant déclare être le bénéficiaire réel des fonds faisant l'objet des présentes et déclare en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants, ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: DEDEIC, SABOTIC, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2012. Relation: LAC/2012/51545. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivré aux fins de la publication au Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2012.

Référence de publication: 2012148224/76.

(120195946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

I.E. Lux Berlin n° 2 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 106.749.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 31 Octobre 2012:

L'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- Nomination de M. Simon Barnes, résidant professionnellement au 47, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, né le 2 décembre 1962 à Liverpool, Royaume-Uni, avec effet au 31 octobre 2012 et pour une durée indéterminée (en remplacement de M. Robert Quinn, démissionnaire).

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

- Mr. Ian Kent
- Mr. Francesco Berardinelli
- Mr. Simon Barnes

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012148098/20.

(120194633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2012.

Immobilien und Projektentwicklung Dr. Cramer AG, Société Anonyme.

Siège social: L-4037 Esch-sur-Alzette, 13, rue Bolivar.

R.C.S. Luxembourg B 69.582.

—
CLÔTURE LIQUIDATION

Par jugement du 25 octobre 2012, le tribunal d'arrondissement de Luxembourg, VI section, siégeant en matière commerciale, a prononcé la clôture de la liquidation de la société:

- Immobilien und Projektentwicklung Dr. Cramer AG, (L-5966/11///RC B0069582) avec siège social à L-4037 Esch/Alzette, YS, rue Bolivar

Maître Stefan SCHMUCK

Liquidateur

Référence de publication: 2012148101/14.

(120195015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2012.
